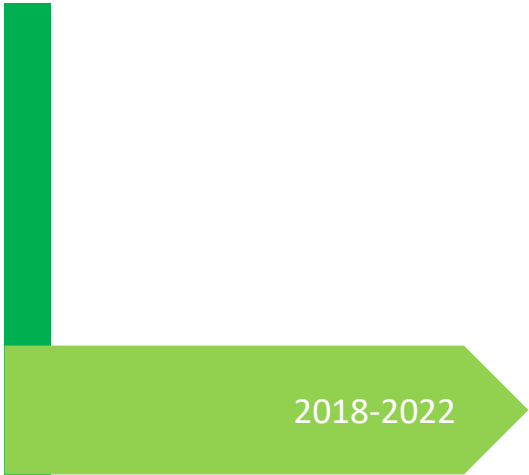
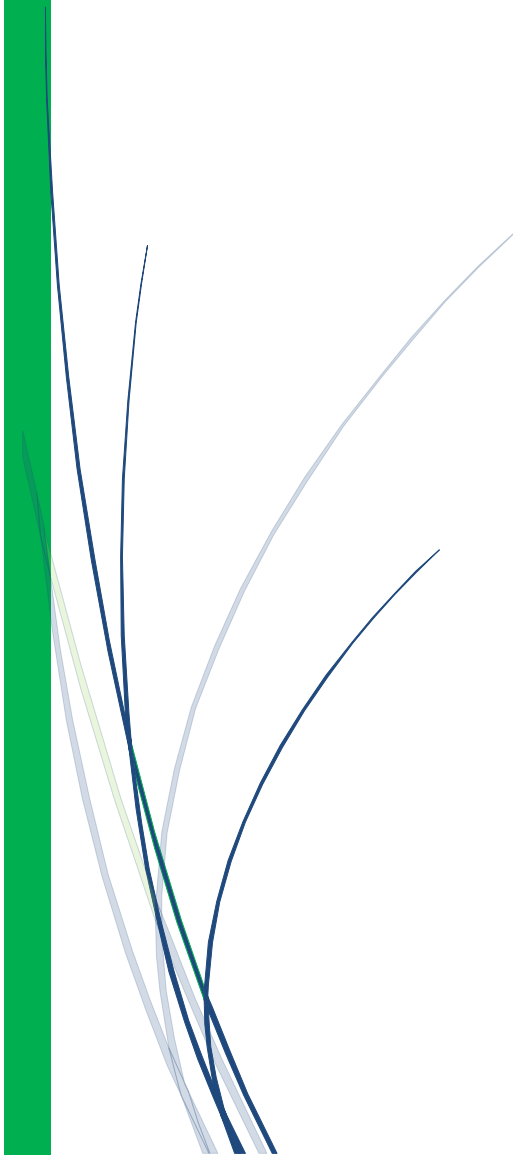




2018-2022

Evaluation du Contrat Local de Santé

Pays Horloger Pays du Haut Doubs



Marie Nézet, chargée de mission santé
OCTOBRE 2022



EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

PAYS HORLOGER- PAYS DU HAUT DOUBS

2018-2022

⋮

Table des matières

Le CLS du Pays Horloger et Pays du Haut Doubs.....	2
Définition des Contrats Locaux de Santé	2
Mise en place du CLS Pays Horloger-Pays du Haut Doubs	3
Objectifs du Contrat Local de Santé	3
Contexte territorial.....	4
L'évaluation du CLS.....	5
Méthode d'évaluation.....	5
Evaluation quantitative par l'ORS.....	5
Evaluation qualitative par l'ORS	7
Evaluation du contenu du CLS réalisé par l'animateur santé.....	8
Enquête de terrain	9
Présentation de l'enquête.....	9
Résultats de l'enquête.....	9
Evaluation des fiches actions	13
Axe 1 : Renforcer les soins de proximité	13
Axe 2 : Améliorer les parcours de soins et de prévention	23
Axe 3 : Communication, animation et évaluation du Contrat Local de Santé	32
Axe 4 : Santé environnementale	42
Axe 5 : Améliorer la prise en charge médico-sociale	45
Axe 6 : La coopération transfrontalière	46
Axe 7 : Gestion de crise	47
Analyse	49

Mise en place du CLS Pays Horloger-Pays du Haut Doubs

Ce Contrat Local de Santé a été élaboré à la suite d'une large concertation avec les acteurs du territoire. Il a pour ambition de soutenir la démographie médicale, d'améliorer les parcours de santé des patients et la prévention, et de limiter les risques sanitaires liés à l'environnement.

Il a été **signé le 5 octobre 2018** par l'ARS BFC, le PETR Pays Horloger, le Syndicat mixte du Pays du Haut Doubs, le Conseil Régional de BFC, le Conseil départemental du Doubs, la préfecture du Doubs, la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale du Doubs, la CPAM du Doubs, la MSA Franche-Comté.



Objectifs du Contrat Local de Santé

Le CLS a pour but d'articuler les différentes politiques en matière de santé et de répondre aux enjeux sanitaires du territoire. Six orientations prioritaires ont été déclinées en objectifs et actions, ceci dans le but de promouvoir la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Les axes stratégiques développés dans ce CLS sont les suivants :

- 🏠 Renforcer les soins de proximité
- 🏠 Améliorer les parcours de soins et de prévention
- 🏠 Communiquer, animer et évaluer le CLS
- 🏠 Santé environnementale
- 🏠 Améliorer la prise en charge médico-sociale
- 🏠 La coopération transfrontalière

La crise sanitaire en 2020 a conduit à ajouter un nouvel axe stratégique au CLS : la gestion de crise.

Les axes du Contrat Local de Santé



Contexte territorial

Le recrutement du premier Animateur Santé du Pays Horloger-Pays du Haut Doubs a été effectué le 12/12/2018 pour une prise de fonctions mi-janvier 2019. Cet animateur est resté en poste jusqu'en février 2020.

Le second Animateur Santé a pris ses fonctions le 16/11/2020. La crise sanitaire a impacté la prise de fonction de ce dernier, puisqu'il a dû mettre en place et coordonner les actions de dépistage sur l'ensemble du territoire puis coordonner les centres de vaccination du Pays Horloger, avec l'appui des élus et agents des collectivités. Au niveau du Pays du Haut Doubs, c'est la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Haut Doubs Forestier (CPTS HDF) qui a pris en charge la coordination de la vaccination contre le COVID-19.

L'évaluation du CLS

Méthode d'évaluation

L'évaluation du CLS repose sur l'intervention de plusieurs dispositifs.

L'Observatoire Régional de la Santé a été mandaté par l'ARS pour évaluer les CLS sous deux volets :

- Un **volet quantitatif** : état des lieux santé-social du territoire du CLS. La trame d'analyse, définie par la DCPT et l'ORS, est commune à l'ensemble des CLS évalués cette année.
- Un **volet qualitatif** : les démarches seront réalisées par l'ORS, qui s'appuiera sur les territoires pour mener son enquête.

Par ailleurs, l'animateur santé évalue le CLS sous trois volets différents :

- 📄 Evaluation de chaque fiche action du contrat
- 📄 Analyse des bilans annuels (répartition du temps de travail sur les deux territoires, temps dédié aux différentes actions...)
- 📄 Enquête de terrain auprès d'élus, professionnels de santé, habitants par le biais d'un questionnaire spécifique.

Evaluation quantitative par l'ORS

L'évaluation quantitative de l'ORS (annexe 1) apporte des données précises sur le territoire. Les points utiles à la révision du CLS sont abordés dans ce chapitre.

Caractéristiques socio-démographiques

Les points principaux à retenir concernant ces caractéristiques sont les suivants :

- La population du territoire est jeune, active. Les activités professionnelles sont essentiellement liées aux secteurs ouvrier et agricole.
- Le taux de natalité est plus élevé sur le territoire qu'en région Bourgogne Franche-Comté.
- Les personnes âgées de 75 ans et plus vivent, pour la majeure partie d'entre elles, seules à domicile.

Etat de santé : vue d'ensemble

Le **taux de mortalité évitable**² est important sur la Communauté de Communes du Plateau de Maîche et celle de Montbenoît, en particulier celle liée à la prévention, du fait de certains comportements individuels à risques (alcoolisme, tabagisme, conduite routière, ...)

On observe également une surmortalité liée aux pathologies cardiovasculaires, ainsi qu'un taux de suicides élevé.

² La mortalité évitable regroupe toutes les causes de décès, chez les moins de 75 ans, qui auraient pu ne pas avoir lieu du fait de modifications du comportement individuel (liée à la prévention) ou en raison de la qualité du système de soins au sens large (dépistage, prise en charge adaptée de certaines pathologies...)

Recours aux soins pour des actes liés à la prévention

On constate que le recours aux soins est moins élevé sur le territoire qu'au niveau régional, en particulier dans le domaine de la vaccination contre la grippe saisonnière et le dépistage des cancers du sein ou du col de l'utérus. Un point de vigilance doit être réalisé sur la Communauté de communes du Plateau de Maîche, pour laquelle les écarts sont importants.

Le territoire se situe en dessous des objectifs européens en termes de dépistage :

- Du cancer du sein : 56.4% sur le territoire pour un objectif européen de 70%
- Du cancer colorectal : 24% sur le territoire pour un objectif européen de 65%
- Du cancer du col de l'utérus : 38.1% pour un objectif de 70% au niveau européen

Offre de soins

Le territoire est mal doté en professionnels de santé de proximité. La densité de médecin généralistes et de masseurs-kinésithérapeutes est en dessous de la moyenne nationale.

L'indicateur APL, « Accessibilité Potentielle Localisée », permet de mesurer la proximité et la disponibilité des professionnels de santé pour les habitants d'une commune. Il intègre :

- Une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice
- Les besoins de la population locale en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranches d'âges.

Cet indicateur met en évidence les disparités d'accès aux soins en fonction du territoire. Ainsi, certaines communes situées en périphérie du Pays Horloger sont isolées des médecins généralistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes (pas de données pour les autres professionnels de santé). Il en est de même pour certaines communes situées en périphérie du Pays du Haut Doubs, à la frontière jurassienne.

L'inventaire des établissements sanitaires et EHPAD, des services de soins infirmiers à domicile et des services médico-sociaux est présenté dans ce recueil d'informations. Il est important de spécifier que le taux d'équipement pour les personnes âgées sur le territoire du CLS est inférieur aux taux départementaux et régionaux. Cet élément doit être pris en compte dans le cadre d'un renouvellement du CLS, d'autant plus que les données démographiques montrent une part importante de personnes âgées de 75 ans et plus résidant seules sur les deux Pays.

Environnement

Les données relatives aux questions environnementales, ne concernent que des indicateurs sur l'habitat, les moyens de transport et la qualité de l'air extérieur sur le territoire.

Ainsi, les questions liées à la qualité de l'air intérieur, notamment à la présence de radon sur le territoire ne sont pas mentionnées. De même que les indicateurs liés aux maladies vectorielles prédominantes sur le territoire. Il conviendra de réaliser des recherches lors de cette évaluation.

L'indicateur de mode de déplacement des actifs précise que l'utilisation de véhicules motorisés sur le territoire est plus importante qu'au niveau national comme régional. Cet élément doit être pris en compte en termes de prévention des mortalités évitables, mais également lors de la promotion du sport santé, des mobilités douces ou encore de la pollution de l'air extérieur.

Conclusion

Les points de vigilance lors du renouvellement du CLS, en regard des éléments de ce diagnostic, concernent donc :

- Les actions à mener en lien avec le taux de natalité élevé
- Les stratégies à déployer concernant les personnes âgées, notamment celles vivant seules à domicile, qui ont peu d'alternatives d'hébergement sur le territoire.
- La prévention des maladies de l'appareil circulatoire et la prévention des suicides
- La démographie médicale et paramédicale, et l'accès aux soins pour tous, quelle que soit leur commune de résidence.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

-  Renforcer l'accès aux soins
-  Actions à destination du parcours parentalité maternité
-  Actions relatives au parcours personnes âgées
-  Prévention des maladies cardiovasculaires, du suicide

Evaluation qualitative par l'ORS

Concernant le volet qualitatif, l'ORS propose deux journées de rencontres à destination de partenaires et/ou acteurs du CLS. La première journée a pour objectif de recueillir l'avis global des participants sur des thématiques ciblées du CLS, de donner la parole aux acteurs afin de déterminer, en corrélation avec le diagnostic quantitatif, les besoins de santé corrélés à l'offre actuelle du territoire.

À la suite du Comité de Pilotage (COPIL) du CLS de juillet 2022, une liste des personnes susceptibles de pouvoir participer à ces deux journées a été élaborée.

Territoire global	Pays Horloger	Pays du Haut Doubs
Préfecture	Directeur	Directeur
Conseil départemental	Elu	Elu
Conseil régional	CPTS	CPTS

CPAM	Représentant CH Paul Nappez	Représentant CHIC
Education nationale	Professionnel de santé	Professionnel de santé
ARS: santé environnement	Res'ados	Res'ados
MSA	Gem Comtois	Les Invités au festin
PTSM	Chargée de projet ville	Chargée de projet EPCI
Réseau Sport Santé	DAC	Coordination ville-hôpital
IREPS		

Les personnes ciblées n'ont pas toutes pu participer à ces journées de travail. La première journée s'est tenue en septembre 2022 avec neuf personnes.

La seconde journée, organisée en octobre 2022 doit permettre de préfigurer le contenu du prochain CLS. Après réflexion avec l'ARS et l'ORS, le format de la seconde journée a été revu.

A ces temps de travail s'ajouteront deux entretiens individuels. Il a été proposé dans un premier temps aux directeurs des Pays, à savoir Mr Nancy pour le PETR Horloger, et Mr Pichot pour le Syndicat mixte du Pays du Haut Doubs. La proposition, validée par l'ensemble des participants au COPIL a néanmoins été modifiée. Monsieur Nancy ayant participé à la première journée de travail, l'entretien dédié au territoire horloger sera proposé au président de la Communauté de communes du Val de Morteau et maire de Morteau, Mr Bôle.

Evaluation du contenu du CLS réalisé par l'animateur santé

L'évaluation par l'animateur santé comporte plusieurs volets. Elle permet d'évaluer chaque fiche action et le contenu des axes stratégiques définis en 2018.

L'évaluation du CLS par l'Animateur Santé comprend :

- Une enquête de terrain
- L'analyse des actions menées depuis 2018, incluant un bilan des activités menées par les deux chargés de missions au cours de ce CLS

Les différents éléments de l'évaluation sont détaillés dans la suite de ce document.

Enquête de terrain

Présentation de l'enquête

Les enjeux de terrain ne permettant pas la tenue d'assemblées plénières au cours du printemps-été 2022, une enquête de type questionnaire a été mise en place.

Cette enquête s'appuie sur un document de travail proposé par l'IREPS Grand Est³ et permet de recueillir des données sur les connaissances du public vis-à-vis des enjeux, de l'animation et de la communication autour du CLS.

Une première version (annexe 2) a été réalisée sous forme de questionnaire papier. Celui-ci a été proposé aux exposants et visiteurs des Forums de la santé qui ont eu lieu sur le territoire en mai 2022 ainsi qu'à la Fête du Parc naturel régional du Doubs Horloger en juillet 2022. Cinquante-quatre questionnaires ont ainsi été renseignés.

Une seconde version, numérique, réalisée avec l'outil Forms, a été proposée aux élus des Pays Horloger et Pays du Haut Doubs, ainsi qu'aux professionnels de santé de l'ensemble du territoire du CLS, dans le courant du mois de juillet 2022. Soixante-douze personnes ont pris le temps d'y répondre.

Les données des deux formulaires ont été traitées et analysées courant août 2022.

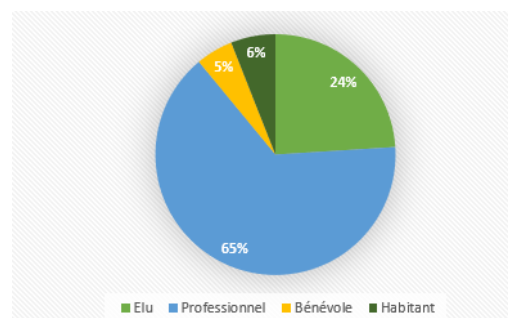
Résultats de l'enquête

Caractéristiques des participants

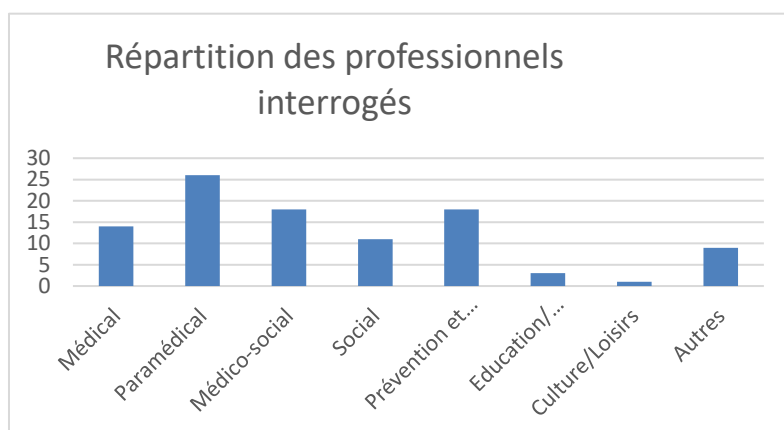
Cent vingt-six personnes ont participé à l'enquête. 61% des interrogés connaissaient l'existence du CLS.

Le graphique ci-contre présente la répartition des participants. Le terme « bénévole » désigne les personnes œuvrant au sein d'associations présentes lors des Forums de la santé notamment.

Les professionnels ayant participé au sondage sont principalement issus du domaine de la santé, comme le témoigne le graphique suivant.



³ Evaluer un contrat local de santé : guide pratique qui vous accompagne pas à pas, conçu par l'IREPS Grand Est.



L'enquête ayant été ouverte au grand public, les résultats montrent que près de 60% des personnes ayant répondu n'ont pas participé au CLS. Seuls 12% étaient associés comme partenaires et 17% des interrogés ont participé à des actions spécifiques.

Par ailleurs, l'analyse des questionnaires permet de cibler le lien entre les personnes interrogées et le territoire qui les concerne. Ainsi, la répartition est la suivante :

- 48% sont en lien avec le territoire du Haut Doubs
- 29% des personnes interrogées sont concernées par les actions du Pays Horloger
- 23% sont concernées par les deux territoires, soit l'ensemble du territoire du CLS.

Bilan du CLS : analyse des données

La question suivante était posée aux participants, avec plusieurs propositions de réponses (oui, tout à fait, oui plutôt, non pas vraiment, non pas du tout, ne sait pas) : le CLS a permis :

- D'apporter une dynamique sur l'ensemble du territoire
- De renforcer l'offre de soins
- D'améliorer les parcours de soins
- De proposer des actions de prévention et de promotion de la santé
- De prendre en compte la santé et l'environnement
- De coordonner des actions pendant la crise sanitaire
- De faire du lien entre les acteurs de l'ensemble du territoire
- De mener des actions communes aux deux Pays
- De mettre en avant des actions transfrontalières

	Dynamique	Offre de soins	Parcours de soins	Prévention	Santé environnement	Crise sanitaire	Lien	Actions communes	Volet transfrontalier
<i>Oui tout à fait</i>	31 %	27%	21%	32%	32%	27%	30%	25%	8%
<i>Oui plutôt</i>	20%	25%	26%	24%	24%	15%	27%	17%	13%
<i>Non pas vraiment</i>	9%	10%	13%	6%	5%	11%	6%	11%	19%
<i>Non pas du tout</i>	1%	2%	2%	0	1%	2%	1%	0	2%
<i>Ne sait pas</i>	39%	36%	38%	38%	38%	45%	36%	47%	58%

Par ailleurs, d'autres questions étaient posées sur le questionnaire en ligne, afin d'affiner les données. Lors des forums de la santé, plusieurs personnes interrogées ont fait remonter le fait que la chargée de mission santé était peu présente sur le terrain. Aussi, cette question a-t-elle été abordée dans la seconde enquête.

Concernant la présence de l'animateur santé sur le territoire horloger ; 74% des personnes ayant répondu à l'enquête estiment qu'elle est présente sur le terrain et 19% qu'elle n'est pas assez présente. 7% des interrogés ne se prononcent pas sur la question.

Concernant le Haut Doubs, près de 38% des personnes estiment à l'inverse que la chargée de mission n'est pas assez présente sur le territoire pontissalien, et près de 33% ne se prononcent pas. 29% sont satisfaits de la présence sur le territoire du Haut Doubs.

Les points positifs relevés par les participants à l'enquête sont les suivants :

- Le travail en réseau, la coordination sur le terrain
- La communication entre les différents partenaires, le CLS permettant de faire du lien entre les acteurs de la santé et le territoire
- La vision territoriale spécifique dont dispose l'animateur santé
- L'accompagnement de proximité que permet le CLS, de par sa vision territoriale d'une part, sa connaissance des acteurs et le travail de réseau et de coordination.

Axes d'amélioration proposés par les participants à l'enquête

Les participants étaient sollicités à déterminer des axes d'amélioration dans le cadre de la réécriture du CLS. La majeure partie des propositions concerne la communication autour du CLS. Les personnes souhaitent en effet qu'un effort soit mené sur la communication des actions du CLS, de son rôle. Ils réclament une meilleure lisibilité des actions, proposent des temps d'échanges périodiques et un meilleur accès au grand public.

Le second axe de travail concerne la présence sur le terrain du Haut Doubs. En complément des réponses aux questions fermées, de nombreux participants ont ajouté une note sur le souhait de renforcer la présence de l'animateur santé sur le territoire du Haut Doubs, voire d'avoir un interlocuteur par territoire (Horloger et Haut Doubs).

Enfin, ils souhaitent renforcer la coordination, notamment avec les professionnels de santé de terrain, et revoir les articulations entre les structures d'exercice coordonné comme les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et les CPTS.

Priorités du prochain CLS selon les participants

L'accès aux soins est la priorité du prochain CLS selon les participants. Il conviendra de renforcer l'offre de soins (près de 34% des réponses).

La communication arrive en seconde position dans les priorités souhaitées, quasiment au même titre que le volet coordination du CLS.

Enfin, des demandes concernant la prévention, le parcours santé mentale ainsi que la santé environnement ont aussi été abordés à plusieurs reprises. Certaines personnes ont également mentionné le fait d'améliorer le projet transfrontalier.

Attentes vis-à-vis de l'animateur santé du CLS

Les participants étaient invités à se questionner sur leurs attentes vis-à-vis du rôle du chargé de mission pour le CLS.

Les fonctions indispensables selon eux sont les suivantes :

- Coordination des acteurs, instances, parcours de soins
- Rencontre avec les élus locaux
- Être un relais de proximité avec une vision globale des enjeux du territoire

Les qualités d'un animateur santé selon les personnes interrogées sont les suivantes :

- Disponibilité, accessibilité, écoute
- Dynamisme, force de propositions

Par ailleurs, la question de la présence sur le territoire du Haut Doubs est de nouveau abordée, avec un souhait d'augmentation du temps de présence.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

-  Mieux communiquer sur le CLS
-  Intervenir davantage en faveur de l'accès aux soins et l'offre de soins
-  Renforcer la présence de l'AS sur l'ensemble du territoire
-  Conserver le CLS comme instrument dynamique important pour le territoire

Evaluation des fiches actions

Chaque fiche action du CLS a été évaluée ; soit par le porteur de projet, soit par l'animateur santé.

Axe 1 : Renforcer les soins de proximité

FA1 : Promotion du territoire auprès des étudiants

Promotion du territoire auprès des étudiants						
Objectif général : Promouvoir l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé						
Objectif opérationnel : Recruter de nouveaux maîtres de stages universitaires						
Résultats attendus : Augmenter le nombre de médecins généralistes MSU sur le territoire						
Typologie de l'action	Thématique de l'action	Population(s) concernée(s)	Date(s) de réalisation	Coûts associés	Nombre d'heures agent	Nombre de personnes bénéficiaires
Soirée de promotion du territoire	Soirée des internes Pays Haut Doubs : Pontarlier	Internes en MG	17/10/2019	270 €	60,45	1 interne
Soirée de promotion du territoire	Soirée des internes Pays Horloger : Le Russey	Internes en MG	28/03/2019	197,63 €	123,3	0 interne
Développer l'appui au logement des internes	Logement APAT Pontarlier	Internes en MG			19	
Développer l'appui au logement des internes	Maison des internes et des soignants	Internes et PS			21,6	
Partenaires associés à l'action :						
ARS, CR, CD, Collectivités locales, Professionnels de santé, APAT						

- Les **soirées de promotion du territoire** n'ont pas atteint les objectifs fixés : une seule interne y a participé et s'est installée par la suite sur le territoire. Cela engendre beaucoup de mobilisation de la part des professionnels de santé et des élus.
- L'Établissement Public de Coopération Intercommunale Communauté de Commune du Grand Pontarlier CCGP et l'association APAT Association Pontissalienne d'Aide aux Travailleurs ont souhaité développer une action **d'aide au logement pour les internes en médecine générale**, avec l'appui du CLS. Cette action n'a pas abouti.
- **La maison des internes et des soignants de Morteau** a ouvert ses portes en avril 2022, accueillant dès son ouverture deux internes en médecine générale et contribue à l'attractivité du territoire pour les stagiaires.

Les actions envisagées à la signature du CLS, à savoir le partenariat avec les Centres Hospitaliers de Pontarlier et Morteau pour mener des actions communes de promotion du territoire et d'échanges avec les stagiaires n'ont pas été réalisées. Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) des deux territoires portent désormais des actions similaires, que ce soit au niveau des rencontres des étudiants en santé, comme la formation continue des professionnels de santé et leur accompagnement dans l'accueil des stagiaires.

Le nombre de médecins généralistes sur le territoire ayant diminué depuis la signature du CLS, l'objectif escompté, à savoir l'augmentation du nombre de Maîtres de Stage universitaire n'a pu être atteint. Néanmoins, certains médecins généralistes du territoire se sont formés ces deux dernières années.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

-  Continuer à travailler l'attractivité du territoire, en partenariat avec les CPTS et la FeMaSCO
-  Poursuivre l'accompagnement des professionnels de santé au niveau de l'aide à l'installation

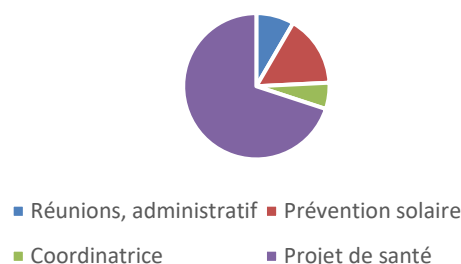
FA 2 : Développer l'exercice coordonné

Développer l'exercice coordonné						
Objectif général : Promouvoir l'exercice des professionnels de santé en milieu rural						
Objectif opérationnel : Promouvoir l'attractivité du territoire, Limiter les risques de projets non adaptés aux besoins des patients et des PS, Développer un fonctionnement et une organisation dans la prise en charge ambulatoire de qualité pour les patients et attractifs pour les PS, Offrir une lisibilité partagée sur les projets de territoire, Apporter des réponses adaptées aux besoins des PS.						
Résultats attendus : Nouvelles installations de PS sur le territoire, nouveaux projets d'exercice coordonné						
Typologie de l'action	Thématique de l'action	Population(s) concernée(s)	Date(s) de réalisation	Lieu(x) de réalisation	Nombre d'heures	Nombre de personnes bénéficiaires
Accompagnement des installations	Accompagnement des internes et jeunes thésés	Internes, CESP, thésés	Continu	Tout le territoire	24	7
Accompagnement à l'élaboration et au suivi des CPTS	CPTS du Haut Doubs Forestier	Professionnels de santé du Haut Doubs Forestier	2019-2020	Haut Doubs	30,25	
Accompagnement à l'élaboration et au suivi des CPTS	CPTS du Pays Horloger	Professionnels de santé du Pays Horloger	2020-2021	Pays Horloger	273,25	

Proposer des modes d'exercices innovants	Cabinet éphémère de Pontarlier (FA 2.1)	Population Haut Doubs	2017-2019	Haut Doubs	Portage URPS	2900 patients
Proposer des modes d'exercices innovants	Cabinet éphémère du Val de Morteau	Population CCVM	16/06/2022	Pays Horloger	142,75	
Accompagnement des projets d'exercice coordonné	Maisons de Santé Pluriprofessionnelles selon projets.		Continu	Tout le territoire	144,75	
Partenaires associés à l'action :						
ARS, CPAM, FeMaSCo ⁴ , collectivités locales, professionnels de santé, centres hospitaliers, CDOM ⁵ , URPS médecins libéraux						

- **L'accompagnement des médecins** souhaitant s'installer sur le territoire se fait de façon ponctuelle, en fonction des demandes. Il s'agit, au cours d'un entretien, de leur présenter l'ensemble des possibilités sur le territoire : exercice coordonné, cabinets vacants, possibilité d'installation. En coordination avec l'ARS et la CPAM, le professionnel bénéficie de conseils avisés sur les possibilités d'installations et les aides éventuelles.
- **L'aide à l'installation des professionnels de santé** ou la recherche de collaborateurs se fait également en fonction des demandes des structures : transmission d'offres d'emploi au réseau de professionnels, sur les sites (PlaceToubi) ou en collaboration avec Pôle Emploi.
- **L'accompagnement à la mise en place de la CPTS du Haut Doubs Forestier** a été réalisé courant 2019 par le biais de réunions d'informations, avec le support de l'ARS et de la CPAM. Les professionnels de santé du Haut Doubs Forestier se sont mobilisés dès le début de la crise sanitaire pour créer la CPTS et mettre en place des actions de gestion de crise sur le Pays du Haut Doubs. La CPTS a très rapidement été autonome, ce qui n'a pas nécessité d'appui de l'animateur santé. Des réunions ponctuelles ont lieu pour suivre l'évolution des projets et les actions communes entre le CLS et la CPTS.
- **La coordination de la mise en place de la CPTS du Pays Horloger** a été assurée par l'animatrice santé en 2021. Elle a conduit à la signature des Accords Conventionnels Interprofessionnels en décembre 2021. Une coordinatrice a été recrutée en janvier 2022 ; ce qui a permis à l'animatrice santé de se décharger de la coordination. Des réunions régulières permettent de suivre l'avancée des

Analyse du temps dédié à la coordination de la CPTS du Pays Horloger



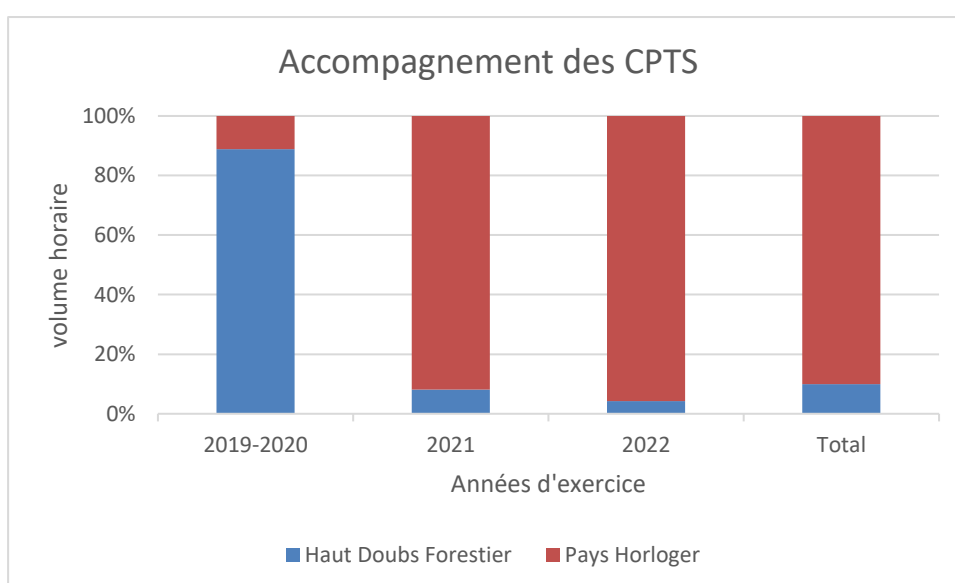
⁴ Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné

⁵ Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

projets. Le CLS participe uniquement au groupe de travail sur l'attractivité du territoire.



Ce diagramme présente la répartition du volume horaire consacré à l'accompagnement des CPTS depuis 2019. On constate que le temps dédié à la CPTS du Pays Horloger est plus important. Cela s'explique par la charge importante de travail lors de la rédaction du projet de santé, qui a nécessité de nombreuses réunions avec les professionnels de santé du territoire.

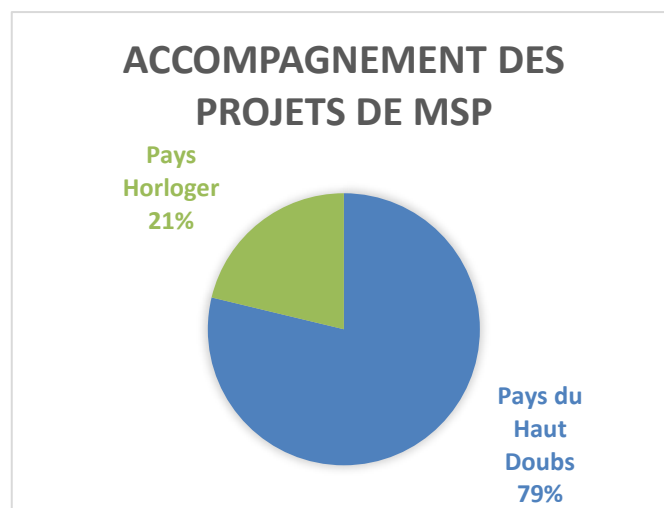


- Le **cabinet éphémère de Pontarlier** présente un bilan positif. La continuité des soins a été assurée par 5 médecins tout au long de la période d'ouverture, avec un volume d'environ 550 consultations par mois réalisées (6000 consultations par an). L'expérimentation a cessé en 2019, du fait de l'ouverture de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Pontarlier. L'objectif initial de ce projet a été atteint, puisque trois nouvelles installations de médecins généralistes ont été déclarées sur le bassin de vie de Pontarlier en 2019.
- Le **cabinet éphémère du Val de Morteau** a ouvert ses portes le 16 juin 2022 après 9 mois de travail en collaboration avec la Communauté de Communes du Val de Morteau, l'ARS, le CDOM, l'URPS des médecins libéraux, la CPAM et la FeMaSCo. Initialement prévu sur le même

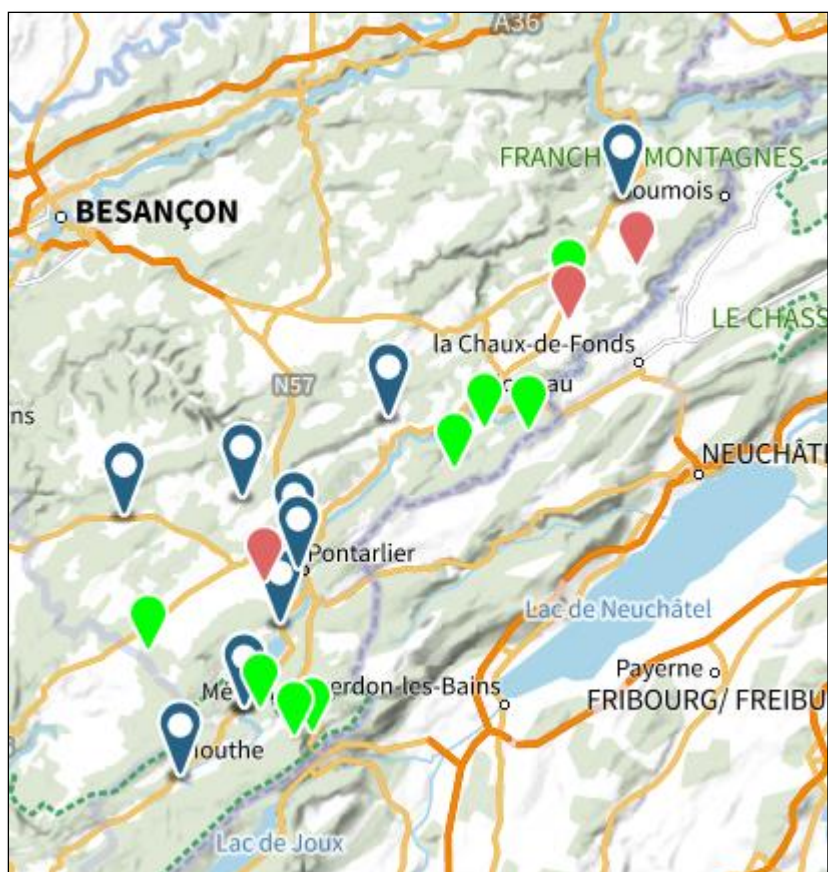
modèle économique que le cabinet éphémère de Pontarlier, la mise en place de ce cabinet éphémère a dû être modifiée. En effet, les médecins retraités disposés à s'investir au sein du dispositif ne souhaitent pas exercer en tant que libéraux. Il a donc fallu revoir le concept et orienter les démarches vers la constitution d'un centre de santé intercommunal, avec rédaction d'un projet de santé et d'un règlement intérieur. Le cabinet éphémère de Morteau fonctionne donc sous deux modes : une partie libérale et une partie salariée, gérée par la CCVM⁶. L'objectif est de palier à la crise de la démographie médicale. Le cabinet est un soutien à l'exercice des médecins généralistes présents sur le territoire.

- **L'accompagnement des projets d'exercice coordonné** sur le territoire se fait en lien étroit avec l'ARS, la CPAM et la FeMaSCo. Depuis 2018, ce sont près de seize équipes de professionnels de santé répartis sur l'ensemble du territoire qui ont été informées ou accompagnées dans les démarches de travail en exercice coordonné. Ainsi, plusieurs Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ont été créées sur le territoire, notamment à Goux-les-Usiers, Levier, Pontarlier, Oye-et-Pallet, Doubs, Frasne. Certaines équipes comme celle de Maîche ou Mouthe ont bénéficié d'un soutien dans le cadre d'un projet d'extension de leur MSP. D'autres projets sont en cours d'accompagnement ou de réflexion.

La répartition du temps de travail de l'animateur santé sur le volet de l'accompagnement des équipes de professionnels de santé n'est pas homogène. En effet, peu de professionnels ont souhaité s'inscrire dans une telle démarche au niveau du Pays Horloger, contrairement aux professionnels de santé du Pays du Haut Doubs qui sont sensibles à ce mode d'exercice. Cela se vérifie également dans la mise en place des CPTS, avec une forte participation des professionnels du côté du Haut Doubs et une mobilisation plus tardive côté horloger. Le travail mené en 2022 avec les médecins du Val de Morteau devrait aboutir à un intérêt plus marqué pour l'exercice coordonné dans les années à venir.



⁶ Communauté de Communes du Val de Morteau



Cette carte présente la répartition sur le territoire du CLS des accompagnements d'équipes de professionnels de santé ou des projets envisagés par les collectivités locales.

On distingue :

- En bleu, les MSP labellisées
- En vert, les équipes en cours d'accompagnement ou projets des élus locaux
- En rose les projets accompagnés au cours du CLS qui n'ont pas abouti.

Concernant les modes d'exercices innovants, une réunion d'information sur l'exercice coordonné a eu lieu dans le cadre du travail sur la démographie médicale de Morteau en 2022. Cette réunion d'informations portait sur trois thématiques :

- Le travail en exercice coordonné (présentation du travail de coordinateur en MSP)
- La collaboration avec une assistante médicale
- La collaboration avec un infirmier en pratique avancée (IPA)

Cette réunion, à destination des médecins du Val de Morteau, a permis à certains praticiens de se questionner sur les différents modes d'exercice. Trois d'entre eux ont pour projet de recruter un assistant médical d'ici la fin de l'année 2022. Par ailleurs, les différents temps d'échanges avec les professionnels de santé, que ce soit dans le cadre d'entretiens individuels ou de réunions d'accompagnement de projets d'exercice coordonné, sont des moments privilégiés pour présenter ces modes d'exercice innovants.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

-  Assurer l'information auprès des professionnels de santé installés ou souhaitant s'installer sur le territoire et leur accompagnement individualisé
-  Poursuivre l'information et la valorisation de l'exercice coordonné et des différents leviers
-  Accompagner les équipes porteuses de projets dans leur parcours vers la labellisation de leur projet de santé

FA 3 : Rencontres et formations des professionnels du secteur de la santé et du médico-social

Rencontres et formations des PS du secteur de la santé et du médico-social

Objectif général : Favoriser les échanges pluriprofessionnels, améliorer les prises en charge

Objectif opérationnel : Favoriser les rencontres entre les acteurs de la santé, des secteurs médico-social et associatif, afin d'échanger, de décroiser et de confronter les pratiques professionnelles

Les réunions organisées avec des partenaires à destination des professionnels de santé sont les suivantes :

- **Formation au repérage des cancers cutanés**, action préfiguratrice de la CPTS du Pays Horloger, en partenariat avec l'ASEPT⁷, le 25 mars 2021, qui a réuni cinquante professionnels de santé de l'ensemble du territoire du CLS.
- **Soirée d'information sur la Prophylaxie Pré exposition (PREP)** animée par Aides en lien avec le Contrat Local de Santé, le lundi 7 mars 2022. Compte-tenu d'un nouvel épisode de COVID-19, cette soirée a dû être proposée en visioconférence. Destinée à l'ensemble des médecins, sage-femmes, pharmaciens, infirmiers du territoire, elle n'a finalement pas eu lieu. Aucune personne ne s'est connectée le soir même.

Cette fiche action n'a pas atteint les résultats attendus au cours de ce CLS. Ce constat peut s'expliquer pour plusieurs raisons :

- Nécessité pour les deux animateurs santé de se faire connaître et de rencontrer l'ensemble des professionnels afin de pouvoir cerner les besoins en formation et les attentes des acteurs.
- La crise sanitaire a impacté les démarches « d'aller vers », la tenue de réunion en présentiel n'a pas été possible pendant de nombreuses semaines, et les impacts du COVID ont généré de nombreuses absences et une forte mobilisation des professionnels de santé sur le terrain.

⁷ Association Santé Education et Prévention sur les Territoires Franche-Comté Bourgogne.

- Les temps d'échanges et de rencontre des professionnels sont désormais à la main des CPTS, car inscrits dans les missions socles des projets de santé.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :



La formation des professionnels de santé est une action désormais portée par les CPTS.

FA 4. Favoriser le partage d'expériences et les formations des professionnels de santé

Favoriser le partage d'expériences et les formations des professionnels de santé

Objectif général : développer les liens ville-hôpital

Objectif opérationnel : Accroître les compétences des professionnels de santé du territoire et développer l'harmonisation des pratiques professionnelles

Le porteur de projet, le CH Paul Nappéz à Morteau, n'a pu développer de programmes de Développement Professionnel Continu (DPC) au cours des dernières années du fait de la crise sanitaire d'une part et d'un déficit de personnel d'autre part.

Cette action est désormais portée conjointement par le CH Paul Nappéz et la CPTS du Pays Horloger.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :



Cette action est désormais portée par la CPTS du Pays Horloger et le CH Paul Nappéz.

Annexe 2.1 Développer des projets de e-santé sur le territoire

Développer des projets de e-santé sur le territoire

Objectif général : Développer les liens ville-hôpital, faciliter l'accès aux soins

Objectif opérationnel : Améliorer l'offre de santé sur les territoires en utilisant les possibilités offertes par la e-santé.



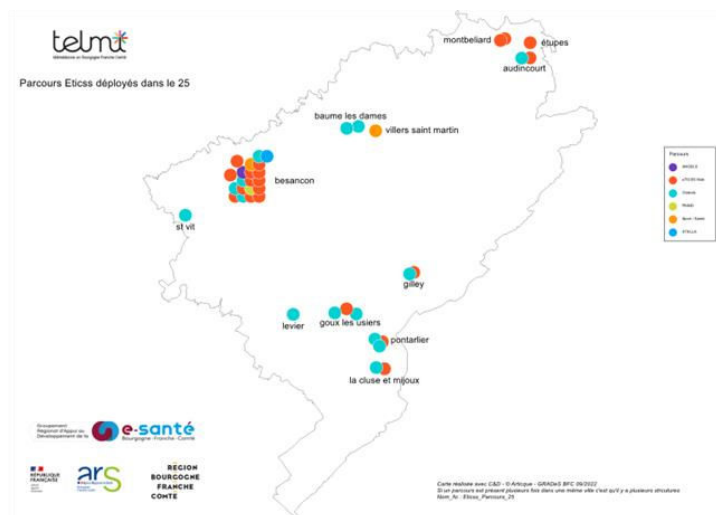
Le rôle de l'animateur santé dans le développement des projets de e-santé sur le territoire consiste essentiellement à :

- Communiquer sur les offres proposées par le Grades⁸
- Accompagner les professionnels de santé qui le souhaitent vers la télémédecine ou l'utilisation d'outils numériques en santé, en lien avec les CPTS de territoires.
- Se renseigner sur les offres existantes afin de promouvoir les différentes possibilités offertes aux professionnels

C'est ainsi que l'animatrice santé a participé, en 2022, au séminaire du Ségur du numérique à Besançon, organisé par le Grades. L'occasion d'aborder des sujets tels que la cybersécurité, le déploiement de Mon espace en santé et de rencontrer les partenaires de la e-santé sur le territoire.

Par ailleurs, des réunions de présentation d'outils de communication sécurisés et de prise en charge des patients, tels que Globule et E-ticcs, ont été proposées aux professionnels de santé. Les équipes souhaitant travailler en exercice coordonné ont un temps dédié aux outils numériques, et le travail mené dans le cadre de la crise de la démographie médicale sur le Val de Morteau a également permis d'organiser une soirée de présentation de ces outils avec l'ARS et le Grades. Ces outils sont à présent proposés à l'ensemble des professionnels de santé du territoire, par les CPTS.

La carte ci-contre présente le déploiement d'e-ticcs sur l'ensemble de la région. Plusieurs maisons de santé et professionnels utilisent ce dispositif sur le territoire du Haut-Doubs.

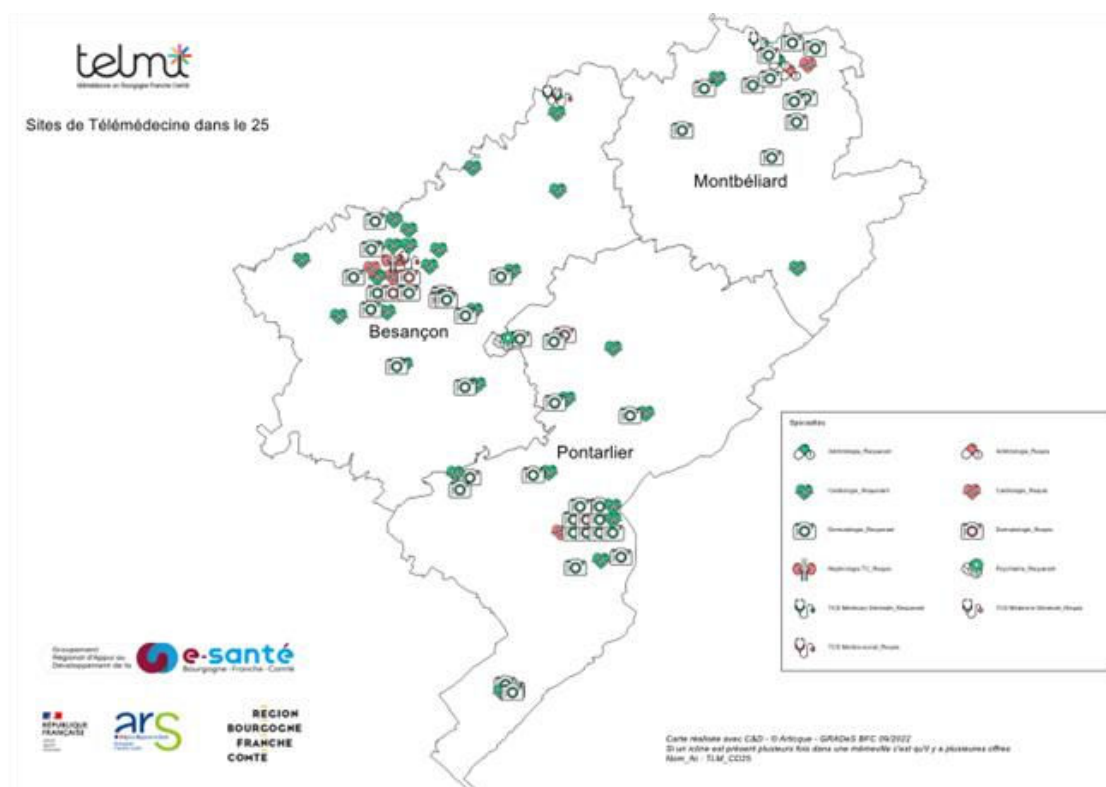


Le déploiement de la télémédecine sur le territoire s'est fait de façon indépendante :

- Par certaines pharmacies qui ont mis à disposition de la population des cabines de téléconsultations
- Par des médecins qui pratiquent la télémédecine : télédermatologie, télé cardiologie notamment.
- Lors de la crise sanitaire par le déploiement de consultations à distance au sein des cabinets médicaux.

Le déploiement de la télémédecine est présenté sur la carte ci-dessous : la zone de Pontarlier dispose de plusieurs sites de télémédecine, ainsi que le territoire du Haut Doubs. A l'inverse, le Pays Horloger n'est pas, ou très peu, équipé en télémédecine.

⁸ Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé, développé en 2020 en BFC.



Le CLS n'a pas fait de promotion de la télémedecine mais a accompagné un projet de déploiement de télé ophtalmologie sur le Pays Horloger, porté par des ophtalmologues de Pontarlier qui souhaitaient mettre en place des consultations avancées en ophtalmologie à Maîche ou Morteau. Cependant, pour des raisons de ressources humaines, le projet n'a pu aboutir pour le moment.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

- 📁 Déploiement d'outils de communication sécurisés (e-ticcs, Globule) par le Grades via les CPTS.
- 📁 Communication et information transmise par le CLS au cours des réunions avec les professionnels de santé
- 📁 La télémedecine n'est pas déployée dans le cadre du CLS.

Annexe 2.2. L'accès aux soins urgents, dispositif renforcé de Médecins Correspondants SAMU

L'accès aux soins urgents. Dispositif renforcé de médecins correspondants de SAMU

Objectif général : apporter une réponse à l'urgence en moins de trente minutes dans un secteur éloigné d'un service d'urgences

Objectifs opérationnels : Proposer une réponse alternative afin de garantir une prise en charge de l'urgence vitale dans un secteur éloigné d'un service d'urgence ; soutenir l'exercice des médecins correspondants SAMU sur le secteur du Pays Horloger.

A l'origine, le dispositif s'appuyait sur la mobilisation de quinze Médecins Correspondants de SAMU (MCS) qui organisent un système de garde et d'astreintes permettant de répondre H24 7j sur 7 aux besoins de soins urgents après régulation effectuée par le CRRA 15.

En 2022, ces médecins sont au nombre de 8. La crise de la démographie médicale sur le Val de Morteau n'a pas permis de former de nouveaux MCS.

On compte environ 350 interventions par an. Les interventions des MCS permettent de réguler l'activité du SMUR : parfois ils annulent son déclenchement une fois sur site car ils peuvent gérer la situation. Le MCS a à sa disposition du matériel géré par le CHU de Besançon.

Ce dispositif est géré par les médecins, le CLS n'intervient pas dans le suivi. Les MCS ont intégré la CPTS du Pays Horloger, dont l'une des missions sociales traite de l'accès aux soins et notamment de la permanence des soins non programmés.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :



L'accès aux soins urgents est abordé dans les projets de santé des CPTS, et constitue désormais un de leur axes de travail, en lien avec le Centre de Régulation (15) et l'ARS.

Axe 2 : Améliorer les parcours de soins et de prévention

FA 5. Paroles en tête

Parole en tête

Objectif général : Construire des stratégies de prévention et d'éducation à la santé facilitant l'adoption de comportements individuels favorables à la santé ; Favoriser l'expression des adolescents en organisant des temps d'échanges et de paroles dans les établissements scolaires des Pays

Objectif opérationnel : Dans une approche globale de la santé, cette action a pour but de mobiliser les jeunes autour de la santé, susciter l'intérêt sur les questions liées à la citoyenneté, favoriser le dialogue parents/enfants, renforcer le partenariat entre les différents acteurs. Développer avec les professionnels de santé et les partenaires institutionnels et associatifs une démarche de prévention et d'éducation à la santé de proximité.

Résultats attendus : Présentation de l'outil Paroles en Tête dans les lieux de vie des jeunes sur le territoire.

Typologie de l'action	Thématique de l'action	Population(s) concernée(s)	Date(s) de réalisation	Lieu(x) de réalisation	Nombre de séances	Nombre de personnes bénéficiaires
PREVENTION	ADOLESCENCE	Jeunes entre 12 et 18 ans	2018/19	Établissements scolaires et lieux de vie		874 jeunes
PREVENTION	ADOLESCENCE	Jeunes entre 12 et 18 ans	2019/20	Établissements scolaires et lieux de vie		455 jeunes (COVID !)
PREVENTION	ADOLESCENCE	Jeunes entre 12 et 18 ans	2020/21	Établissements scolaires et lieux de vie		934 jeunes
PREVENTION	ADOLESCENCE	Jeunes entre 12 et 18 ans	2021/22	Établissements scolaires et lieux de vie	130 (X2h)	1389
Partenaires associés à l'action :						
Conseil Départemental, Education Nationale, ADDSEA, Mission Locale, PJJ, Ville de Pontarlier, Addiction FC, IREPS, ARS, CIO...						
Commentaires						
Partenariat toujours à développer, des formations à l'animation sont prévues, beaucoup de demandes d'interventions.						

L'outil Paroles en Tête est proposé sur l'ensemble du territoire du CLS, avec une présence accrue sur le Pays Horloger depuis le recrutement d'une coordinatrice basée sur Morteau depuis 2021. Cet outil permet de répondre aux préoccupations des jeunes à une période donnée, et d'apporter des informations sur des sujets variés. Les partenariats avec les différents établissements sont importants et restent à évoluer.

Cette action doit être reconduite dans l'intérêt des jeunes : échanges entre pairs avec des adultes formés et non jugeant, meilleures connaissances des ressources locales, démystification du soin. De plus, ce dispositif présente un intérêt pour les professionnels, car il permet la création d'un réseau local qui facilite la prise en charge globale du jeune.

L'animateur santé du CLS, formé à l'outil, participe à des séances d'animation en binôme avec une des coordinatrices. Cela lui permet d'aller à la rencontre du public, de se rendre compte des préoccupations du moment mais également de rencontrer les professionnels des établissements scolaires et lieux de vie du territoire.

Les principaux sujets choisis au cours de l'année scolaire 2021/2022 sont les suivants :

- La sexualité est le thème le plus choisi cette année, et notamment des fiches sur l'homosexualité et la pornographie
- En deuxième position arrivent les drogues et la consommation d'alcool
- Viennent ensuite les réseaux sociaux (Pays Horloger) et l'orientation scolaire (Pays Forestier).

Les jeunes ont aussi beaucoup abordé au cours de cette année scolaire les questions en lien avec le thème « Libertés et Convictions » (Apologie de la haine raciale, port du voile, discrimination à l'embauche...)



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

-  Ce dispositif doit être maintenu.
-  Envisager la collaboration avec l'AS du territoire.

FA 6 : Mettre en place un Conseil Local en Santé Mentale à Pontarlier

Mettre en place un Conseil Local en Santé Mentale à Pontarlier

Objectif général : Améliorer la connaissance entre acteurs de la santé et du social, en contact avec des situations psycho-sociales complexes.

Objectif opérationnel : Faire évoluer la cellule de veille existante sur Pontarlier, mettre en place des actions coordonnées et améliorer la connaissance sur la prise en charge de la santé mentale, recueillir les problématiques concernant la santé mentale et l'insertion des patients atteints de troubles et maladies psychiatriques, définir le cadre dans lequel ces problématiques pourraient être traitées.

Résultats attendus : Créer un conseil local en santé mentale (CLSM) sur Pontarlier

Le CLSM est un réseau de concertation et de coordination entre acteurs locaux de la santé mentale : les personnes concernées, les professionnels du champ sanitaire et social, les bailleurs sociaux, les habitants, les familles etc. Le CLSM mène une réflexion et des actions concertées pour une meilleure prise en compte des personnes en souffrance psychique afin de favoriser leur inclusion dans la cité.

La démarche du CLSM est pluri partenariale et participative. Les missions du CLSM sont les suivantes :

- Animer/développer une logique de décroisement des pratiques entre les champs du social et du soin, afin de favoriser le travail de partenariat indispensable à l'accompagnement des publics en souffrance psychique.
- Faciliter l'insertion dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques.
- Participer à une logique de démocratie en santé mentale, en développant la participation des habitants et usagers aux réflexions engagées.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Améliorer la lisibilité des dispositifs existants.
- Sensibiliser/former les professionnels, mais aussi le grand public, aux questions de santé mentale.
- Opérer un traitement coordonné des situations complexes qui nécessitent une intervention pluridisciplinaire et partenariale.
- Œuvrer à la déstigmatisation des personnes en souffrance psychiques et à leur inclusion dans la cité.

L'organisation du CLSM repose sur 4 instances :

- Une assemblée plénière qui réunit une fois par an : élus, professionnels, institutions, personnes concernées, familles et habitants, pour un diagnostic partagé et l'identification de thématiques émergentes sur lesquelles le CLSM va travailler.
- Un comité de pilotage : qui veille au respect des règles éthiques, informe l'ARS des besoins, recherche des financements et évalue les actions du CLSM. Il décide des axes de travail annuels.
- Des commissions thématiques : qui élaborent des projets et mettent en place des actions sur la base de l'expertise des partenaires locaux, des personnes concernées, des familles et des habitants.
- Une cellule de situations complexe qui se réunit régulièrement autour de l'étude transversale et collégiale de situations individuelles, sur sollicitation du personnel médical, du social et/ou des familles et des habitants.
- Une fois par mois le CLSM organise des temps d'échanges thématiques et de rencontres interinstitutionnelles favorisant une connaissance mutuelle et partagée des différents services et associations du sanitaire, du social et du médico-social, membres du réseau

Pour l'heure, ce CLSM concerne le Grand Besançon, mais des acteurs issus du territoire du CLS en font également partie.

Les cellules de cas complexes mises en place sur le secteur de Pontarlier sont bien sollicitées, avec deux typologies de public :

- Un public social qui sollicite via les CMS et CCAS. Le temps de présence hebdomadaire permet également un travail clinique sur les situations et répond aux besoins de coordination directe.
- Un second public qui dépend du secteur handicap et qui ne nécessite pas les mêmes acteurs dans les coordinations. Ces situations sont coordonnées à la fois par la coordinatrice CSC mais également par la coordinatrice de la plateforme en santé mentale.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

-  Rôle important du CLSM
-  Cellules cas complexes utiles pour les professionnels

FA 7 : Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS)

Déployer le parcours d'accompagnement sportif pour la santé
Objectif général : encourager les comportements favorables à la santé
Objectif opérationnel : améliorer les parcours de santé des patients par un projet sportif adapté et personnalisé



Le Réseau Sport santé, porteur de l'action, est installé sur l'ensemble du territoire du CLS. Les partenaires mobilisés, professionnels de santé via les CPTS ou éducateurs sportifs, accueillent les patients présentant une ordonnance. Le rôle de l'animateur santé est de contribuer à la promotion du réseau sur le territoire, en l'invitant sur des manifestations spécifiques (forums de la santé par exemple) ou en effectuant un travail sur la communication auprès des professionnels, élus et grand public.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :



Travail de communication et de valorisation du dispositif

FA 8 : Promouvoir la démarche prévention auprès des habitants

Promouvoir la démarche prévention auprès des habitants

Objectif général : développer les liens ville-hôpital : Par renforcer le rôle des hôpitaux de proximité sur leur territoire en matière de parcours de santé, renforcer la lisibilité de l'organisation territoriale de l'offre de santé pour les usagers et les professionnels, participer au rapprochement du monde du soin, de la prévention et du médico-social, via les nouvelles perspectives des ex-hôpitaux locaux.

Objectif opérationnel : développer des actions de promotion santé structurant une offre territoriale de santé publique à partir de l'hôpital de proximité de Morteau.

Cette action, inscrite dans le cadre des partenariats entre le CH Morteau et plusieurs opérateurs, n'a pas atteint les objectifs escomptés.

Des actions de sensibilisation aux risques solaires ont été menées par le passé au sein du CH Morteau, en partenariat avec l'ASEPT. La crise sanitaire et les difficultés d'effectifs de personnels au sein du CH Paul Nappes n'ont pas permis de poursuivre ces actions. Cependant, l'hôpital s'est associé à la CPTS du Pays Horloger pour mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention, comme la prévention solaire, en 2021 et 2022.

Cependant, des actions de prévention à destination des habitants sont menées sur l'ensemble du territoire par le biais :

- Des CPTS du Pays Horloger et Haut Doubs Forestier
- Des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles
- Des opérateurs du RRAPS⁹ qui proposent des actions ciblées



En partenariat avec la FeMaSCo, de nombreux professionnels de santé se sont mobilisés au sein des CPTS ou des MSP pour mener des actions de prévention sur les thématiques suivantes :

- Addictions : Mois Sans Tabac
- Dépistages des cancers : colorectal, sein, peau
- Santé des jeunes
- Conduites à risques : Infections et maladies sexuellement transmissibles



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

- ☞ La connaissance des acteurs de la prévention par l'animateur santé permet de faire du lien entre les partenaires
- ☞ Nécessité pour l'AS d'être au courant de l'ensemble des actions de prévention et de promotion de la santé menées sur le territoire pour une bonne coordination des actions.
- ☞ Possibilité de déployer des actions non fléchées par les acteurs de terrain.

FA 9 : Soutien aux aidants naturels

Soutien aux aidants naturels
Objectif général : Renforcer l'accompagnement du vieillissement et du handicap à domicile/ institution
Objectif opérationnel : Renforcer les compétences des aidants naturels pour le mieux-être des personnes âgées.

Le porteur de projet, l'équipe mobile de gérontologie du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Comté a, au début de ce CLS, mené une action à destination des aidants naturels. Cette action n'a pas

⁹ Réseau Régional d'Appui à la Prévention et la Promotion de la Santé

été reconduite. Désormais, c'est la psychologue de l'équipe mobile qui fait du suivi pour les patients et parfois pour l'entourage.

L'équipe mobile de gérontologie travaille en étroite collaboration avec la plateforme de répit qui remplit maintenant cette mission.

Un projet de développement de l'accompagnement et du soutien des aidants professionnels à domicile est en cours de réflexion, en commun avec le CLS et les CPTS.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :



Hors cadre du CLS. A voir pour le portage CPTS

Annexe 2.3. Mise en œuvre du Pass Santé Jeunes

Mise en œuvre du Pass Santé Jeunes (annexe 2.3)
Objectifs généraux : Fédérer les professionnels qui travaillent auprès des jeunes, former ces professionnels et diffuser des informations sur les problématiques "jeunes", apporter un soutien méthodologique à la mise en œuvre des nouveaux projets ou actions, diffuser des informations sur les actions existantes au public cible.
Objectifs opérationnels : mise en place et animation d'un réseau de professionnels intervenant auprès des jeunes ; développer des actions de soutien au réseau (formations conjointes) et développer des actions ciblées dans les lieux de vie du public investigué.

Typologie de l'action	Thématique de l'action	Population(s) concernée(s)	Date(s) de réalisation	Lieu(x) de réalisation	Nombre de personnes bénéficiaires
Animation	Santé globale	Garantie jeune	03/10/2018	Pays Haut-Doubs	4 jeunes
Animation	Santé globale	Garantie jeune	04/10/2018	Pays horloger	10 jeunes
Présentation d'outil	Santé globale	Professionnel de l'enfance	18/09/2018	Pays horloger	20 pros
Présentation d'outil	Santé globale	Education nationale	12/06/2018	Pays Haut-Doubs	17 pros
Animation	Santé globale	Garantie jeune	02/03/2018	Morteau	9 jeunes
Animation	Santé globale	Garantie jeune	28/02/2018	Pontarlier	9 jeunes

Formation	CPS	Professionnels	07/11/2019	Pays horloger	30 pros
Conférence	Santé globale	Parents	05/11/2019	Pays horloger	30 parents
Sensibilisation	Santé globale	Eleves Collège 5ème	18/03/2019		90 jeunes
Formation	Estime de soi	Professionnels Resado	07/03/2019	Pontarlier	8 pros
Animation	CPS	Jeunes MJC	10/12/2021	Morteau	20 jeunes et 6 pros
Formation	Parentalité	Professionnel de la petite enfance	27/01/2022	Les Fontenelles	8 inscrits (4 désistements cause COVID)
Echange de pratique	Vivre ensemble	Professionnel de la petite enfance	24/05/2022	Maiche	28 pros
Accompagnement de projet	Parentalité	Centre social de Morteau	31/05/2022	Morteau	2 professionnels
Sensibilisation	Nutrition	Jeunes du centre social	20/07/2022	Morteau	10 jeunes
Si Autre :	Si Autre :	Si Autre :			

Le Pass Santé Jeunes est un dispositif régional développé à la demande de l'ARS et coordonné par l'IREPS. Il comprend un site internet, des pages sur les réseaux sociaux et la mise en place d'actions de promotion de la santé. Les chargés de mission de l'IREPS proposent également des formations et des accompagnements de professionnels et de structures avec des thématiques variées :

- Les compétences psycho-sociales
- Le programmes national nutrition santé (PNNS)
- L'aide à la construction d'actions de promotion de la santé et à l'animation de celles-ci
- La précarité
- Les addictions
- La vie affective et sexuelle
- Etc..

Au niveau du territoire du CLS, des actions sont menées avec des partenaires locaux comme les CCAS, MJC, établissements scolaires, mais également les CPTS. L'animateur santé permet de faire le lien entre les animations ou formations proposées et les acteurs locaux. Son rôle est également de promouvoir l'outil, que ce soit en invitant les chargés de mission de l'IREPS lors des forums de la santé ou dans les différentes actions menées sur le terrain (rencontre des professionnels, diffusion d'informations...). Sa connaissance du territoire permet de collaborer avec les chargés de mission de l'IREPS, en particulier sur la partie organisationnelle de l'action : réservation et mise à disposition de salle, communication, liens avec les partenaires et participants.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, présente une diminution de l'organisation d'actions, du fait de la difficulté de mobilisation des participants, des périodes de confinement et de l'incertitude sur la possibilité d'organisation de rencontres en présentiel.

Cette action est amenée à être reconduite car elle permet de promouvoir la démarche de prévention sur les territoires. Un axe d'amélioration possible et souhaité par l'IREPS serait de développer le réseau de partenaires sur le territoire et de favoriser les rencontres d'acteurs aux champs d'intervention multiples et variés.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :



Il s'agit d'un dispositif existant à maintenir.

Annexe 2.4 Conforter l'offre de soins psychique de proximité pour les adolescents et jeunes adultes

Conforter l'offre de soins psychique de proximité pour les adolescents et les jeunes adultes

Objectif général : Développer un environnement physique favorisant l'accès aux soins et optimisant une offre de soins de premier recours.

Objectif opérationnel : Permettre une prise en charge précoce des troubles psychiques

Résultats attendus : Améliorer la prévention auprès des jeunes

Le dispositif Res'Ados Haut Doubs est implanté à Pontarlier et Morteau, avec des consultations de psychologues délocalisées sur l'ensemble du territoire.

Le dynamisme des professionnels contribuant à l'action (Médecin, Psychologue, Coordinatrice...) permet au dispositif d'être opérationnel et reconnu par les partenaires sur le territoire, mais également les jeunes et familles. A noter le lien avec les professionnels de la maison médicale de Levier, la forte implication du collège de Mouthe lors des réunions partenariales favorisant, par la suite, la mise en place du soin au CGI de Pontarlier. La mise à disposition de locaux par la Communauté de Communes du Pays de Maïche permet aux jeunes scolarisés sur la commune de Maïche d'accéder facilement au service.

Les coordinatrices souhaitent que cette action soit reconduite dans le prochain CLS afin de répondre à une forte demande de soins sur un territoire rural ne bénéficiant pas suffisamment de transport en commun.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :



Res'Ados est un dispositif de la Plateforme Territoriale de Santé Mentale qui doit être maintenu.

Déploiement du PAERPA sur les territoires
Objectifs généraux : Favoriser une coordination optimisée des acteurs autour de la personne âgée, qu'ils soient professionnels sanitaires, médico-sociaux ou sociaux.
Objectifs opérationnels : Prévenir et repérer en amont les situations de fragilité, réduire l'hospitalisation évitable, structurer l'offre et la rendre lisible, faciliter la coordination et la coopération des acteurs, accompagner la personne âgée et des aidants.

Le dispositif de coordination territoriale d'appui (CTA) a été mis en place dans le cadre de l'expérimentation du PAERPA sur les territoires. À la suite de cette expérimentation, ce sont les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) permettent de coordonner les parcours de patients complexes sur les territoires, et viennent en appui des professionnels de la santé et du médico-social, quelles que soient la pathologie, l'âge du patient et la complexité de son parcours de santé.

Composé d'une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux...), le DAC assure plusieurs missions en lien avec le médecin traitant :

- Evaluation globale des besoins de la personne à domicile
- Coordination et organisation de la prise en charge
- Consolidation du retour à domicile après hospitalisation
- Mise en place d'aides techniques, de services à domicile, d'accompagnement d'un aidant vers des solutions de répit etc.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :



Ce dispositif a été remplacé par le travail du DAC, partenaire du CLS.

Axe 3 : Communication, animation et évaluation du Contrat Local de Santé

FA 11 : Animateur santé

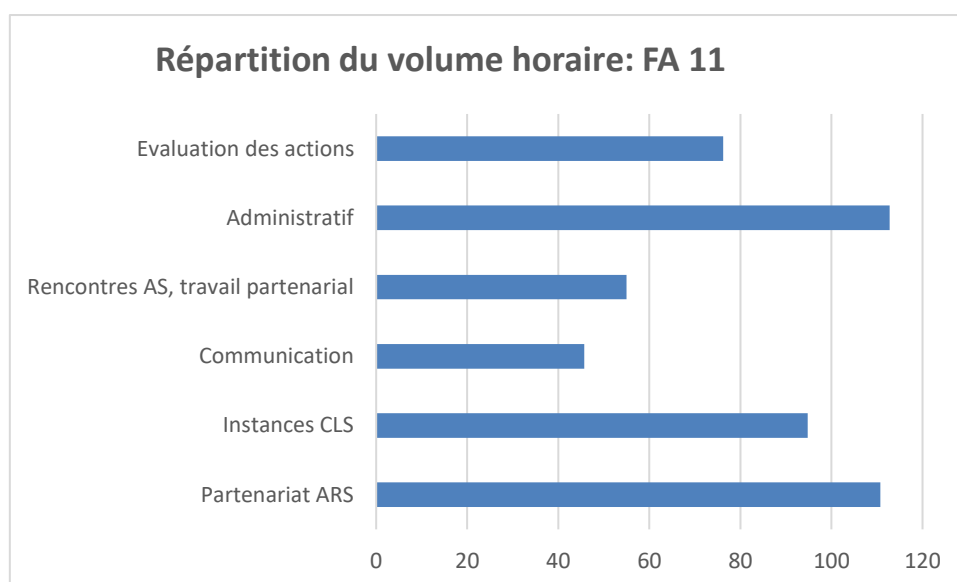
Animateur santé
Objectif général : Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé
Objectif opérationnel : animer et suivre le CLS, communiquer sur le CLS et accompagner le développement de projets nouveaux.
Résultats attendus : Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme annuel d'action du CLS

Typologie de l'action	Thématique de l'action	Population(s) concernée(s)	Date(s) de réalisation	Nombre de personnes bénéficiaires
Instances du CLS	Organisation des COTECH, COFIL et Plénière du CLS	Partenaires du CLS		
Accompagnement	Accompagnement de projets	Professionnels de santé, élus		14 projets (PS)

- Volet « pilotage et animation du CLS »

En partenariat avec la délégation territoriale de l'ARS, l'animateur santé s'assure de la bonne exécution du contrat. Des temps d'échanges réguliers sont organisés afin d'échanger sur les projets en cours, prioriser les dossiers urgents et organiser les instances du CLS.

Voici un graphique présentant la répartition du volume horaire sur la période du CLS (2018-2022) en fonction des tâches accomplies par l'animateur santé.



Ce diagramme permet de se rendre compte de l'importance du travail en binôme avec l'ARS, qui permet d'ajuster les missions prioritaires en fonction des problématiques données mais également de faire remonter les données du territoire auprès des instances. Ce partenariat est primordial dans le suivi et l'animation du CLS.

Par ailleurs, le volume horaire administratif est également conséquent, mais nécessaire au bon fonctionnement du CLS : comptes-rendus, préparation des séances, mise à jour des dossiers, suivi des mails...

Le travail en lien avec les autres animateurs santé du département permet de coordonner les pratiques, de collaborer sur des actions et de partager les expériences. Le travail en partenariat avec les différentes instances et établissements est important pour communiquer sur le CLS.

La communication représente peu de temps d'agent ; cela se ressent dans l'analyse des questionnaires d'évaluation du CLS. Ce volet reste à perfectionner pour apporter une meilleure lisibilité sur les différentes actions menées mais également les missions et enjeux du CLS.

Les comités techniques (COTECH) ont lieu deux à trois semaines avant chaque comité de pilotage (COPIL). Ils permettent d'élaborer l'ordre du jour du COPIL en fonction des priorités du moment. Trois COPIL sont prévus annuellement. Cependant, ils peuvent être reportés en fonction des priorités (crise sanitaire par exemple).

L'assemblée plénière, qui doit permettre à l'ensemble des élus, partenaires, mais aussi du grand public de prendre connaissance des actions menées dans le cadre de ce contrat n'ont pas eu lieu ces dernières années. La mise en place d'un forum de la santé, qui sera détaillée plus tard, devait se substituer à cette assemblée plénière. Néanmoins, les objectifs de ce dispositif n'ont pas été atteints par l'organisation des forums. Il conviendra, dans le cadre du renouvellement du CLS, de se pencher sur les attentes et obligations de cette assemblée plénière.

- Volet « accès aux soins prioritaires et installations des PS »

Ce volet, détaillé dans les fiches actions 1 et 2 (attractivité du territoire et exercice coordonné) est un volet important dans le CLS, du fait des problèmes de démographie médicale et des professionnels de santé sur le territoire.

L'émergence des CPTS occasionne par moments des difficultés de lisibilité dans les missions respectives du CLS et des CPTS, les professionnels de santé ayant tendance à s'adresser à leurs pairs pour avoir des informations sur les possibilités d'exercice. L'animateur santé, du fait de sa vision globale du territoire et de sa connaissance des structures de soins, mais également sa proximité avec les élus locaux, peut accompagner de façon globale les professionnels de santé souhaitant s'installer sur le territoire. La collaboration avec les instances comme l'ARS et l'Assurance Maladie permet également aux professionnels de santé souhaitant s'installer sur un territoire d'avoir rapidement les informations relatives aux aides à l'installation et démarches à effectuer.

Les CPTS, axées sur les parcours de soins, permettent aux professionnels de santé d'accéder à un réseau de confrères et les accompagnent d'un point de vue développement professionnel (offre de formations, travail en collaboration autour de groupes de travail spécifiques,).

Il convient de spécifier les rôles de chacun pour éviter la multiplicité des portes d'entrées sur un territoire, coordonner les installations en fonction des besoins et d'une vue stratégique territoriale à hauteur de CLS.

A noter que l'animateur santé accompagne également les collectivités locales qui souhaitent développer des projets d'investissement immobilier en matière de santé. Ainsi, le développement d'une maison de santé pluriprofessionnelle peut avoir plusieurs portes d'entrées :

- Le souhait d'une équipe porteuse de projet : professionnels de santé souhaitant exercer de façon coordonnée
- Le souhait d'une collectivité locale souhaitant mettre à disposition des locaux pour améliorer les parcours de soins sur leur territoire

- Un besoin local défini par une situation donnée qui va demander à l'animateur santé de rencontrer élus et professionnels pour envisager une action possible (ou non). Par exemple, une situation de crise démographique de professionnels de santé peut conduire à des propositions de développement de structures d'exercice coordonné.

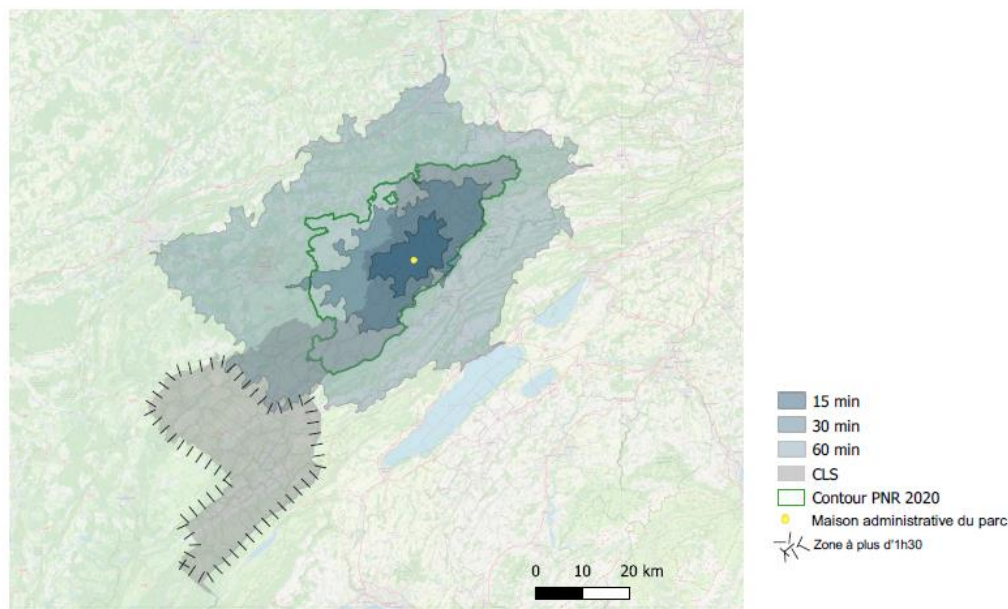
- **Volet : Organisation du temps de travail**

La gestion de ces deux volets nécessite pour l'animateur santé une organisation spécifique. Le volet « accompagnement des professionnels de santé » induit des réunions en soirée, à proximité des équipes de soins. La crise sanitaire a induit une augmentation du nombre de réunions délocalisées, en visioconférence ». Cependant, dans le cadre de séance de travail autour d'un projet de santé ou d'une action spécifique, les réunions organisées de manière « physique », dites communément « en présentiel » sont plus efficaces.

Le périmètre du CLS, relativement important, amène l'animateur santé à effectuer de nombreux déplacements sur des distances importantes. Les bilans annuels de 2020 et 2021 montrent que l'animateur santé passe près de 7% de son temps de travail annuel sur la route. En 2021, l'agent dénombre près de 113 heures de conduite pour se rendre à des réunions.

La carte ci-dessous présente les distances à parcourir depuis le siège administratif de l'agent, pour aller à la rencontre des acteurs du territoire.

Zones isochrones de la coordination du Contrat Local de santé du Pays Horloge



Les distances parcourues (et par conséquent le temps passé pour les trajets), associées aux multiples projets à accompagner sur les deux territoires induit un manque de temps certain pour l'animateur santé qui ne peut couvrir l'ensemble des besoins (et projets) du territoire.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

-  Maintien des réunions de pilotage
-  Mettre l'accent sur l'animation et la coordination du CLS
-  Le levier du CLS comme accès aux données et aux projets de santé pour les élus est essentiel
-  Un territoire trop vaste pour un seul animateur santé qui ne peut mener à bien l'ensemble des projets et accompagner les équipes porteuses de projets, comme les partenaires et élus du CLS.

FA 12. Communiquer sur le Contrat Local de Santé

Communiquer sur le Contrat Local de Santé						
Objectif général : Améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et valoriser les actions engagées						
Objectif opérationnel : Développer une politique locale de soutien à l'exercice de la médecine sur le territoire, assurer une communication harmonisée entre les différents partenaires et acteurs du CLS, promouvoir les actions du CLS						
Résultats attendus : Communication sur le programme d'action annuel du CLS						
Typologie de l'action	Thématique de l'action	Population(s) concernée(s)	Date(s) de réalisation	Lieu(x) de réalisation	Coûts associés	Nombre de personnes bénéficiaires
Attractivité du territoire	Organisation d'un GT spécifique	Professionnels de santé, élus	Non réalisé			
Attractivité du territoire	Salon d'Utrecht	Public Pays-Bas				
Communication	Lettre d'informations	Grand public	02/20 ; 06/21	dématérialisé		Environ 500 destinataires
Communication	Forum de la santé	Professionnels de santé, grand public	25/09/21 6,7/05/2022 21/05/2022	Morteau, Houtaud, Le Russey	1905,38€, 2594,80€, 3119,18€	environ 250
Communication	Revue de presse, sites internet	Grand public	Non réalisé	Non observable(NO)		NO

- **Organisation d'un Groupe de Travail (GT) spécifique**

Il n'y a pas eu, au cours de ce CLS, d'organisation d'un groupe de travail spécifique concernant l'attractivité du territoire. Cependant, des actions ont été menées :

- **Soirées des internes** : deux événements qui ont eu lieu en 2019 (déjà présentés).
- **Travail autour de la démographie médicale du Val de Morteau**. Ce travail, mené conjointement avec la chargée de projet de la CCVM et l'ARS en 2021 et 2022, détaillé ci-après.
- **Rencontres de jeunes médecins ou professionnels de santé** de façon individuelle afin de leur présenter les différentes opportunités d'installation sur le territoire.
- **Communication et diffusion d'annonces d'emploi** sur le site PlaceToubi (ARS), en partenariat avec Pôle Emploi

Le travail sur la démographie médicale du Val de Morteau, à l'initiative d'un médecin libéral installé sur le territoire, avait pour objectifs :

- Apporter un soutien à l'exercice médical sur le Val de Morteau
- Amorcer une dynamique de travail en exercice coordonné sur le territoire
- Proposer des axes de travail en lien avec les difficultés ressenties par les médecins.
- Développer l'attractivité du territoire pour l'accueil et l'installation de nouveaux médecins

L'accompagnement de terrain s'est déroulé selon la programmation suivante :

<i>Calendrier</i>	Réunions	Taux de participation	Cabinet éphémère	Axes de travail
Septembre 2021	Constitution d'un GT : ARS, communauté de communes, CLS Planification des actions		Constitution d'un GT	Diagnostic de terrain
Octobre 2021	Rencontres des médecins du Val (cabinet Villers puis entretiens individuels)	100%	Poursuite GT	Grille d'entretien.
Novembre-décembre 2021			Poursuite GT	Synthèse des entretiens
Janvier 2022	Rencontre hôpital de Morteau Réunion de synthèse des entretiens	92%	Travaux cabinet éphémère	Présentation du Cabinet éphémère et proposition d'axes de travail
Février 2022	Réunion sur l'exercice coordonné, en partenariat avec la FeMaSCo	50%	Communication recrutement cabinet éphémère	Formation des secrétaires : enquête sur les besoins

			Exercice coordonné : quels nouveaux métiers ? Pool de remplaçants : recherches théoriques Outil de communication : recherche
Mars 2022	Réunion hôpital : présentation Eticcs et enquête		Webinaire : retraités Dossier Centre de santé, portage CCVM Eticcs, Globule Gardes médicales : enquête hôpital, recherche sectorisation
Avril 2022	Réunion sur outil de communication et axes de travail	38%	Communication salariat, projet de santé du CDS

Un bilan du projet mené a été dressé en date du 12 avril 2022. Les points suivants ont été relevés :

- **Nette diminution du taux de présence** des médecins généralistes au fur et à mesure des réunions : 100% en janvier, 38% en avril
- **Propositions d'actions à mettre en place refusées par les médecins** : enquête sur les gardes médicales
- **Proposition d'actions à mettre en place acceptées partiellement par les médecins** : outil de communication Globule, s'il est mis à disposition des autres professionnels du libéral. La question de la formation des secrétaires médicales a été portée par la CPTS du Pays Horloger courant de l'été.
- **Propositions d'actions mises en place en date du 12 avril 2022** : révision de l'accès aux dossiers de patients hospitalisés, réalisée par l'hôpital de Morteau.
- **La question des gardes médicales** a été gérée par les médecins eux-mêmes.
- **Sujets non évoqués à cette étape du projet** : question des dossiers d'assurances suisses, pool de remplaçants, soins non programmés.

A la date arrêtée du 12 avril 2022, le **volume horaire** passé sur le dossier de la démographie médicale du Val de Morteau par la chargée de mission santé était d'environ 135h (depuis août 2022, hors temps dédié au GT cabinet éphémère et à celui de la radiologie de Morteau) et 65h pour la chargée de projets - communauté de communes. Décision a été prise de mettre en suspens le dossier, et de se concentrer sur l'ouverture du cabinet éphémère de Morteau.

La création du GT sur l'attractivité territoriale a été déléguée aux CPTS des deux territoires du CLS. L'animatrice santé a demandé à y être intégrée afin de mettre en commun les connaissances et compétences propres à chacun.

- Salon d'Utrecht

Le salon d'Utrecht est un salon annuel de l'émigration, organisé aux Pays-Bas, auquel la région Bourgogne Franche-Comté participe. Il est proposé aux territoires qui le souhaitent, de transmettre un panel d'offres qualifiées ainsi qu'un portrait de territoire, qui seront proposés pendant le salon, puis d'organiser des sessions d'accueil des hollandais souhaitant s'installer dans la région. Pour ce faire, un dossier présentant les postes disponibles (pas uniquement dans le domaine de la santé), mais aussi les infrastructures d'accueil de jeunes enfants, associations locales, commerces, loisirs... peut être envoyé à l'équipe présente sur le salon, qui oriente, en fonction des souhaits des visiteurs, sur un territoire donné.

Dans un deuxième temps, les personnes intéressées par une installation sur le territoire viennent passer quelques jours. Le territoire choisi doit organiser :

- L'hébergement
- Les visites (en fonction des souhaits des participants)
- Les rencontres de professionnels selon les secteurs de convoitise.

Pour l'heure, le territoire ne s'est pas engagé sur une participation au forum ni sur une session d'accueil.

- Lettre d'information

Deux lettres d'informations à destination des élus, professionnels et partenaires du territoire ont été réalisées au cours de ce CLS, ce qui ne correspond pas aux attentes initiales du Comité de pilotage.

Il conviendra de revoir le format de cette lettre, sa fréquence de parution et le public destinataire. Plusieurs options peuvent être envisagées en fonction du public et des souhaits des partenaires et des signataires du CLS.

Le site internet du Parc naturel régional du Doubs Horloger, employeur de l'animatrice santé, est régulièrement mis à jour, tout comme la page concernant le CLS.

- Forums de la santé



L'organisation du premier forum de la santé, en 2021, a été souhaitée dans le but de créer du lien entre les professionnels de santé, du médico-social, les associations et instances. Les objectifs opérationnels étaient les suivants :

- Communiquer sur le Contrat Local de Santé
- Communiquer sur la CPTS du territoire
- Favoriser les échanges pluriprofessionnels
- Améliorer les parcours santé

Le tout premier forum de la santé du Pays horloger s'est tenu le 25 septembre 2021 à Morteau. Destiné uniquement aux professionnels de santé du Pays Horloger, le programme proposé comprenait des rencontres avec les partenaires locaux et régionaux (12 stands d'information) ainsi qu'une conférence, qui avait

pour thématique la prise en charge de l'ostéoporose chez la personne âgée. Elle était coanimée par les Docteurs Chouk et Clerson, du CHRU de Besançon, ainsi que Mme Hutinet, ergothérapeute au sein de l'équipe mobile territoriale de gérontologie. Elle a permis au public, très peu nombreux, d'acquérir des connaissances dans la prise en charge des patients souffrants de cette maladie et des outils de prévention des chutes chez la personne âgée ou dans la rééducation après fracture.

Ce forum était entièrement financé par l'ARS BFC. Le budget prévisionnel a été respecté, les dépenses étaient ciblées sur la communication, la présence des intervenants et la convivialité du forum.

Le forum de la santé du Haut Doubs Forestier n'a pu se tenir en 2021 comme prévu initialement, du fait des épisodes de confinement pendant la crise sanitaire mais également à l'organisation qui souhaitait prendre en compte l'évaluation du premier forum. Aussi, ce forum a été coporté par le CLS, la CPTS du Haut Doubs Forestier et la Tantative, association basée à Houtaud. IL a eu lieu les 6 et 7 mai 2022 à Houtaud. Deux journées consacrées aux professionnels de la santé et des médecines alternatives ont été proposées. De



nombreux stands permettaient aux professionnels d'aller à la rencontre des acteurs locaux mais aussi départementaux et régionaux. Des conférences de type théâtre forum ont été mise en place sur les thématiques des soins de suite en oncologie et de la prévention de l'addiction aux écrans. Environ 250 personnes ont visité le forum, participé à des ateliers ou suivi les conférences.

Le deuxième forum de la santé du Pays Horloger était organisé au Russey le samedi 21 mai 2022. Ouvert au grand public, il proposait un espace dédié aux professionnels de santé du territoire et aux partenaires du domaine de la prévention et promotion de la santé, ainsi qu'un espace dédié au recrutement des métiers de la santé. L'affluence du grand public n'a pas été celle escomptée (entre 80 et 100 personnes sont venues visiter les stands tout au long de la journée), mais les professionnels présents ont tous



souligné le fait que ce type d'événement leur permet de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques mais aussi de découvrir les actions menées par les uns et les autres sur le territoire.

Cette action doit être reconduite. Quelle que soit l'affluence du grand public, elle permet aux professionnels de santé de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques. Il conviendrait principalement d'améliorer :

- **La communication** : compléter l'affichage et les publications dans les journaux locaux par des annonces sur les radios locales, la communication par les partenaires, et ce, plus en amont du Forum.
- **L'organisation d'un groupe de travail**, réuni dès l'automne (N-1), avec des partenaires sollicités en fonction d'une thématique donnée, parmi les axes du CLS.

- **Proposer le forum sur deux journées**, un vendredi ouvert aux scolaires et le samedi au grand public.

Si les axes d'amélioration proposés aboutissent, le prochain forum de la santé répondra aux objectifs fixés et permettra de proposer un rendez-vous de la prévention et de la promotion de la santé sur le territoire, en valorisant les actions territoriales existantes notamment.

Cette fiche action devrait avoir pour objectif : « améliorer la connaissance du CLS sur le territoire », l'attractivité du territoire étant un point abordé dans le premier axe du CLS, qui développe le renforcement de l'accès aux soins et le fait de favoriser l'exercice coordonné.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

-  Poursuivre la diffusion des lettres d'informations et approfondir les données.
-  Continuer d'organiser des temps d'échanges autour de la santé
-  Renforcer d'une manière générale la communication autour du CLS.

FA 13. Evaluer le Contrat Local de Santé

Evaluer le CLS
Objectif général: Le dispositif d'évaluation vise à mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS, de rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS, mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs), de s'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS et avec les objectifs prioritaires des signataires
Résultats attendus : L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possibles partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.

Le document présent permet de répondre à cette fiche action. Par ailleurs, l'animateur santé présente chaque année civile un bilan détaillé des actions entreprises aux membres du COPIL, afin de réaliser des points d'étapes du CLS.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

-  Poursuivre les bilans annuels qui facilitent l'évaluation du CLS
-  Evaluer les actions au fur et à mesure des réalisations, en tenant compte des indicateurs définis.

Axe 4 : Santé environnementale

Mesure de la qualité de l'air intérieur

Santé environnementale : Qualité de l'Air Intérieur						
Objectif général : Sensibiliser et former les professionnels et les acteurs de l'habitat à la qualité sanitaire des espaces de vie dans le cadre d'une approche globale						
Objectif opérationnel : Déployer des actions d'informations et de sensibilisation des élus, professionnels et particuliers à la gestion des risques sanitaires dus à la QAI et au radon. Permettre aux personnes impliquées de comprendre les liens existants entre les thématiques conventionnellement traitées par le secteur du bâtiment et celles de la santé						
Résultats attendus :						
Typologie de l'action	Thématique de l'action	Population concernée	Date(s) de réalisation	Lieu(x) de réalisation	Coûts associés (3)	Nombre de personnes bénéficiaires
Campagne de mesurage radon dans l'habitat	Radon	Tout public	01/11/21 au 01/11/22	Pays Horloger et Pays du Haut Doubs	4 500€ (demande de subvention à l'ARS) + 1 080€ de kits radon supplémentaires financés par l'ARS	197 dosimètres distribués 150 dosimètres analysés 118 résultats traités
Partenaires associés à l'action : ARS, IRSN, CEPN, HEIA-FR, CEREMA, MDH, DDT-ANAH						

La mise en place de l'action a été réalisée en septembre 2021, à la suite d'un appel à participation de l'ARS BFC. L'annonce de la campagne de mesure a été faite dans les journaux locaux (hebdo 25, C'est-

à-dire, Est Républicain) mais également sur certaines radios locales (RCV). Les kits ont été proposés aux habitants du CLS en novembre et janvier, un deuxième stock de dosimètres ayant été financé par l'ARS du fait de la forte demande.

Le temps passé par l'animateur santé sur cette campagne radon est considérable : près de 95 heures sur une année. A ceci s'ajoute le temps passé par la secrétaire du Parc naturel régional du Doubs Horloger, mise à disposition pour effectuer toutes les saisies informatiques des questionnaires bâtimentaires d'une part, puis les résultats des analyses des dosimètres dans le fichier de campagne. Elle sera également mise à contribution pour l'envoi individuel de l'ensemble des courriers de résultats aux participants.

La mise en place d'un COPIL, intégrant l'ensemble des partenaires associés à l'action, a été réalisée par l'animateur santé dans un premier temps. Les résultats des analyses présentant un certain nombre de dosimètres au-dessus des valeurs seuil ont conduit la délégation santé environnement de l'ARS à revoir le mode de restitution des résultats de la campagne. Une présentation de celle-ci a été effectuée auprès des bureaux de chaque pays (Horloger et Haut Doubs), avant diffusion des résultats aux participants.

Le déploiement de cette campagne, chronophage pour les agents administratifs et chargé de mission santé, peut être amélioré :

- Par la **création d'une boîte à outils** : présentation de la campagne et des tâches à réaliser, lettres types, communiqués de presse, fichiers de travail, carnet d'adresses des partenaires.
- Par une **saisie informatique des questionnaires bâtimentaires** par les participants à la mesure : lien vers le formulaire en ligne donné avec le dosimètre vers un questionnaire Forms par exemple, permettant de synthétiser les données dans un fichier Excel.
- Par un **budget dédié à la campagne** prévu dès l'appel à participation : les frais d'envoi (dosimètres, courriers de résultats, colis de dosimètres à envoyer au laboratoire d'analyse) mais également les frais de prestation demandés par certains partenaires du GT pourraient être fléchés dès la participation d'un territoire, ce qui épargnerait des démarches administratives supplémentaires aux collectivités

Par ailleurs, cette campagne ne répond pas à l'objectif initial, qui était de former les professionnels du bâtiment. Elle permet néanmoins de dresser un constat sur la situation du radon sur le territoire, d'améliorer les cartographies nationales et d'envisager des actions spécifiques, comme la formation des professionnels du bâtiment dans un second temps.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

- ☞ Nécessité de disposer de temps suffisant pour mettre en œuvre la campagne
- ☞ Disposer d'un soutien et planifier dès la validation de la campagne les différents temps de rencontre du GT.

Santé environnementale : prévention des maladies vectorielles

Objectif général : Prévenir la maladie de Lyme auprès des enfants et du grand public, former et informer sur la maladie et comment l'éviter.

Objectif opérationnel : Sensibiliser le grand public aux morsures de tiques et à la maladie de Lyme dans le cadre d'animations adaptées, en apportant des informations de base permettant de se protéger des tiques, mais aussi de reconnaître les situations à risque et de savoir comment réagir.

Cette fiche action n'a pas été réalisée au cours de ce CLS. L'IREPS ainsi que l'association LYMPACT ont mené des actions sur d'autres territoires que celui du CLS Pays Horloger Pays du Haut Doubs.

Néanmoins, l'animateur santé, en collaboration avec le chargé de missions milieux naturel du PNR du Doubs Horloger ont travaillé à la réalisation d'une valise pédagogique de prévention aux morsures de tiques, qui est en cours d'élaboration et sera déployé dans le cadre du renouvellement du CLS. Cet outil comporte ;

- Une mascotte, Tikou, qui permet une approche ludique et une visualisation d'une tique dans les moindres détails.
- Un atelier permettant de s'entraîner à retirer une tique. Réalisé par les étudiants en BTS CIM de Morteau, il sera composé d'un socle simulant la peau, d'une tique à grande échelle, implantée dans la « peau » et d'un tire-tique de taille adaptée, permettant aux participants de s'entraîner à retirer correctement cette dernière. En cas de mauvaise utilisation du tire-tique, une auréole rouge apparaîtra sur la peau.
- Un atelier, destiné aux enfants, afin de les sensibiliser aux tenues appropriées lors des activités de pleine nature et à l'observation du corps une fois l'activité terminée. Deux silhouettes, vêtues différemment, seront observées par les enfants qui pourront aller rechercher les tiques cachées.
- Une exposition sur les tiques, les risques liés aux morsures et les conduites à tenir en cas de morsure de tique, proposée sur des kakémonos, afin d'être transportée et installée facilement en tous lieux.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :

-  Temps conséquent sur le montage du projet
-  Fiche à reconduire dans le prochain CLS

Axe 5 : Améliorer la prise en charge médico-sociale

FA 14 : améliorer la prise en charge sanitaire et psychiatrique en établissement médico-social.

Améliorer la prise en charge sanitaire et psychiatrique en établissement médico-social
Objectif général : Améliorer la prise en charge sanitaire et psychiatrique dans les EMS
Objectif opérationnel : mutualiser les postes de psychiatres et/ou de psychologues entre les établissements sanitaires et médico-sociaux afin de garantir une meilleure prise en charge.
Résultats attendus : mise en place de vacations de professionnels dans les établissements médico-sociaux

Au cours de ce CLS, le déploiement de postes de psychologues sur le territoire a été accompagné de la façon suivante :

- Accompagnement du service «1-2-3 Soleil » (Service Oreille), porté par l'Antenne Petite Enfance de Franche-Comté, pour s'implanter sur le Pays Horloger. La mise en réseau des responsables de ce service, des élus locaux et professionnels de la petite enfance du territoire en 2020 a permis de proposer ce lieu d'accueil itinérant pour les enfants et les parents afin d'accompagner les familles du Pays Horloger dans le soutien à la parentalité.
- Mise en relation de psychologues du territoire avec les maisons de santé disposant de locaux disponibles, ou les locaux vacants dans certaines communes, pour une installation de ces professionnels.
- Sollicitation par l'ADAPEI pour la prise en charge médicale des résidents par des médecins généralistes référents du Pays Horloger, la réunion d'informations et la mise en relation des différents acteurs n'a pu se faire, du fait de la crise sanitaire dans un premier temps, puis des problématiques de démographie médicale dans un second temps.

Habitat et vieillissement : proposer un accompagnement innovant sur le territoire

L'acquisition par la commune de Montécheroux d'une ancienne ferme et de son terrain adjacent, sur une superficie d'environ 17 ares a conduit à une réflexion des élus sur les possibilités de réaménagement du lieu. La population de la commune étant vieillissante, les services d'accès aux soins étant éloignés géographiquement, la question du maintien à domicile se pose pour grand nombre d'entre eux.

Après validation de la proposition de projet par la municipalité, une réunion publique s'est tenue en mars 2022 devant des habitants et membres du conseil municipal. Celle-ci a permis aux participants de comprendre les enjeux d'un habitat inclusif et de faire part de leurs propositions et questionnements. Par ailleurs, un entretien individuel a été menée auprès d'une habitante souhaitant intégrer le projet. Cette personne réside au sein de la commune, dans un logement social.

Un flyer et un document papier ont été conçus pour expliquer aux participants à la réunion les enjeux de l'habitat inclusif.



Le dossier a été présenté dans le cadre de l'Appel à candidature pour la mobilisation de l'aide à la vie partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif, porté par le Département du Doubs. Celui-ci a reçu une réponse favorable. La poursuite du projet est en cours.



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :



Revoir la question du médico-social dans le prochain CLS et le rôle des CPTS.

Axe 6 : La coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière est l'une des composantes des Projets Régionaux de Santé (PRS) 2018-2022 portés par les Agences régionales de santé (ARS) localisées en territoires frontaliers, dès lors qu'un accord-cadre lie les pays concernés en matière de santé. Un accord-cadre a été signé le 27 septembre 2016 entre le Conseil Fédéral Suisse et la République Française, permettant de faciliter les échanges franco-suisses sur l'ensemble de la bande frontalière. Trois régions françaises (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes) sont donc impactées par cet accord. Cependant, ce dernier doit encore être ratifié par les instances ad hoc afin de pouvoir s'appliquer pleinement.

Lors du Colloque Cantonal Neuchâtelois du 6 Décembre 2018, des temps d'échange intéressants ont eu lieu avec le public présent, grâce à l'invitation de la délégation française. Cela a permis de renforcer les contacts et d'évoquer le projet de colloque transfrontalier, auquel ont adhéré les représentants neuchâtelois de Santé publique. Le Colloque était prévu pour le 18 juin 2020 mais a été annulé du fait de la crise sanitaire. L'incertitude relative aux périodes de confinement, de recrudescence du COVID n'a pas permis de mettre en place ce colloque.

Les présentations envisagées étaient les suivantes :

- Déploiement de la politique de santé publique : axes stratégiques et méthodes d'intervention
- Prise en charge des maux de l'adolescent du Haut Doubs : prévention, repérage et soin (Rés'Ado Haut Doubs)
- Actions de prévention/promotion de la santé et accompagnement en addictologie chez les jeunes du territoire, dépistage au sein des Consultations Jeunes Consommateurs
- Actions déployées en prévention/promotion de la santé auprès des jeunes lors du service sanitaire des étudiants en santé



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :



Fiche à maintenir dans le prochain CLS du fait du contexte géographique du territoire.

Axe 7 : Gestion de crise

Le 5 janvier 2021, l'ARS de Bourgogne Franche-Comté a missionné l'animatrice santé afin de coordonner la mise en place de centres de vaccination, en collaboration étroite avec les collectivités locales.

Deux centres de vaccination ont été montés sur le Pays Horloger. La CPTS du Haut Doubs Forestier, en collaboration avec la communauté de communes du Grand Pontarlier, a géré le centre de vaccination de Pontarlier ainsi que les actions ponctuelles de vaccination délocalisées.

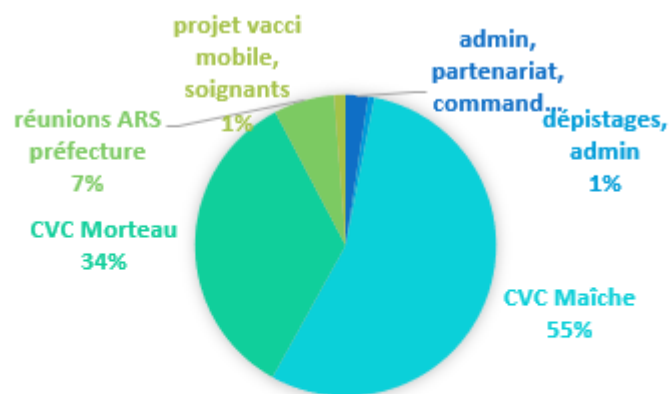
Concernant le Pays Horloger, la gestion de la crise sanitaire par la chargée mission de santé l'a conduite à :

- Elaborer le cahier des charges des centres de vaccination
- Participer à la mise en route de ces centres
- Assurer la coordination des deux centres, en équipe avec les personnes dédiées sur le terrain par les collectivités locales
- Gérer les ressources en personnel de santé pour les deux centres de vaccination, et ce jusqu'en mai 2021. À la suite de cela, les coordinatrices respectives ont assuré la planification du personnel à Morteau et Maîche
- Assurer les commandes de vaccins, les relations avec le CHU de Besançon, l'ARS BFS et la préfecture du Doubs.
- Collaborer avec la protection civile dans le cadre de campagnes de prévention de la population, de dépistage et des actions des Médiateurs Lutte Anti Covid (MLAC).

Si l'on analyse la gestion de la crise sanitaire, on peut observer que les principales activités de la chargée de mission santé ont concerné les deux centres de vaccination, et en particulier celui de Maîche (268,25 heures à Maîche contre 166,75 heures à Morteau).

Dès le mois de mai 2021, les coordinatrices respectives des deux centres de vaccination ont géré l'intégralité des missions nécessaires au bon fonctionnement de ces centres, ce qui a permis un détachement de l'animatrice santé.

La période estivale, associée à la forte demande de vaccination de début juillet, a de nouveau orienté les actions de la chargée de mission santé sur les centres de vaccination (remplacements pendant les congés des coordinatrices notamment).



ANALYSE GESTION DE LA CRISE COVID



POINTS EMERGEANTS A RETENIR :



L'AS doit pouvoir répondre aux crises et aux sollicitations des instances pour déployer ou coordonner des actions ciblées sur le territoire du CLS.

Analyse

La synthèse des points émergents à retenir amène le territoire à se positionner sur le recrutement d'un deuxième animateur santé, afin de conforter la présence du CLS et mettre en place des actions de façon homogène sur l'ensemble du territoire. L'ARS BFC s'est déjà engagée à financer 50% d'un deuxième poste, dans la limite de 25000€ annuels. Le territoire conserve un seul CLS, pour maintenir la logique de parcours de soins et les liens ville-hôpital. Les deux animateurs santé mettent en œuvre le CLS, chacun sur un Pays, ce qui entraîne une équité de mise en place des actions déployées.

Pour donner suite à l'évaluation du Contrat, il apparaît important de déployer certains axes dans le CLS 2023-2028 :

- 1- Attractivité territoriale et démographie des professionnels de santé
- 2- Animation, Communication et évaluation du Contrat Local de Santé
- 3- Déploiement du volet santé mentale sur le territoire du CLS
- 4- Déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé Environnement
- 5- Coordination des actions de prévention et de promotion de la santé sur le territoire

Par ailleurs, certains parcours de soins ont été identifiés comme prioritaires, et feront l'objet de fiches actions spécifiques du CLS. Il s'agit :

- Du parcours parentalité maternité
- Du parcours personnes âgées
- Du déploiement du Programme National nutrition santé sur le territoire

Trois volets, inscrits dans le précédent CLS, doivent faire l'objet de discussions :

- **L'offre médico-sociale sur le territoire** : quel rôle occupe le CLS dans l'offre médico-sociale d'un territoire ? Quelles sont les possibilités ? Quels objectifs stratégiques sont à déployer ?
- **Le volet transfrontalier** : quelle place prend le CLS dans ce volet ? Quelles sont les attentes du territoire vis-à-vis de la santé transfrontalière ? Quels objectifs ?
- **La gestion de crise** : Dans le cadre de crises sanitaires, les actions étant portées par les professionnels de santé, la légitimité du CLS peut poser question. Aussi, il serait préférable de laisser ce volet à la main des CPTS et des MSP du territoire, comme interlocuteurs directs en cas de crise sanitaire. A discuter entre instances.